

Recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – la confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime

Rapport sur les observations

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom du cabinet de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : EP 363-140002/004/CY

Valeur du contrat : 187 265,86 \$ (TVH comprise)

Date d'attribution des services : Le 15 novembre 2017

Date de livraison des services : Le 4 septembre 2018

Numéro d'enregistrement : POR 48-17

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca

This report is also available in English

Recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – la confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime

Rapport sur les observations

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom du fournisseur : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS.

Date : le 6 septembre 2018

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats découlant d'un sondage en ligne que Les Associés de recherche EKOS ont réalisé pour le compte de Transports Canada. La recherche s'est effectuée auprès de 3 407 Canadiens entre février et mars 2018. Quinze entrevues ont été réalisées auprès d'intervenants autochtones entre mars et juin 2018.

This publication is also available in English under the title "Public Opinion Research Study: Oceans Protection Plan – Canadians Confidence in Marine Safety".

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Transports Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse : TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca.

Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Numéro de catalogue :

T29-145/2018F-PDF

Numéro international normalisé des livres (ISBN) :

978-0-660-27641-0

Publications connexes (numéro d'inscription : ROP 48-17) :

Numéro de catalogue T29-145/2018E-PDF - (Final Report, English)

ISBN 978-0-660-27640-3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2018

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Personne-ressource : Susan Galley

Bureau d'Ottawa

359, rue Kent, pièce 300

Ottawa (Ontario) K2P 0R6

Téléphone : (613) 235 7215

Télécopieur : (613) 235 8498

Courriel : pobox@ekos.com

www.ekos.com

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	vi
Liste des graphiques	vi
Sommaire	vii
1. Introduction	1
1.1 Contexte et raison d'être	1
1.2 Méthodologie	2
1.3 Note aux lecteurs	7
1.4 Caractéristiques de l'échantillon	7
1.5 Entrevues approfondies auprès des intervenants autochtones	10
2. Observations	11
2.1 Perceptions à l'égard de la sécurité maritime	11
2.2 Connaissance du Plan de protection des océans	22
2.3 Importance du Plan de protection des océans	29
2.4 Conséquences du Plan de protection des océans	33
2.5 Confiance à l'égard du Plan de protection des océans	35
2.6 Confiance à l'égard du système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures	38
2.7 Préférences au sujet des rôles dans l'amélioration de la sécurité maritime	40
2.8 Rôles perçus dans l'amélioration de la sécurité maritime	42
2.9 L'importance d'avoir un mot à dire dans les décisions du gouvernement du Canada	44
2.10 Incidence de la recherche d'information sur la sécurité maritime	46
2.11 Principales sources d'information	48
2.12 Importance de l'information sur la sécurité maritime	50
2.13 Importance de types précis d'information	51
2.14 Participation aux séances de mobilisation	53
3. Sommaire des observations découlant des entrevues auprès des intervenants autochtones	55

ANNEXE A : Questionnaire du sondage

ANNEXE B : Guide d'entrevue auprès des intervenants autochtones

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Caractéristiques de l'échantillon
Tableau 2 :	Sources de préoccupation
Tableau 3 :	Sources de l'information retenue au sujet du PPO
Tableau 4 :	Souvenir du message sur le PPO
Tableau 5 :	Principales sources d'information

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Connaissance des enjeux maritimes
Graphique 2 :	Importance des enjeux maritimes
Graphique 3 :	Confiance à l'égard du système de sécurité maritime du Canada
Graphique 4 :	Changements sur le plan de la confiance
Graphique 5 :	Connaissance des mesures gouvernementales
Graphique 6 :	Connaissance du PPO
Graphique 7 :	Souvenir avec aide
Graphique 8abc :	Importance des aspects du PPO
Graphique 9 :	Conséquences du PPO
Graphique 10 :	Confiance à l'égard du PPO
Graphique 11 :	Confiance à l'égard du système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures
Graphique 12 :	Préférences au sujet des rôles dans l'amélioration de la sécurité maritime
Graphique 13 :	Rôles perçus dans l'amélioration de la sécurité maritime
Graphique 14 :	L'importance d'avoir un mot à dire dans les décisions du GC
Graphique 15 :	Incidence de la recherche d'information sur la sécurité maritime
Graphique 16 :	Importance de l'information sur la sécurité maritime
Graphique 17 :	Importance de types précis d'information
Graphique 18 :	Participation aux séances de mobilisation

SOMMAIRE

Fruit de l'investissement le plus important jamais consacré à la protection des côtes et des voies navigables du Canada, le Plan de protection des océans a été mis en œuvre à la fin de l'année 2016 pour améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable, pour protéger les milieux marins canadiens et pour offrir de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones et côtières. Cette stratégie d'envergure nationale vise à contribuer à établir un système de sécurité maritime de classe mondiale qui offre des occasions économiques aux Canadiens dès aujourd'hui tout en protégeant nos côtes pour des générations à venir. Grâce à des partenariats avec les peuples autochtones du Canada, en particulier dans les collectivités côtières, le gouvernement du Canada cherche à faire appel à la collaboration de ces collectivités pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la prise de décisions au sujet de la sécurité maritime.

Transports Canada a cerné un besoin de travaux de recherche sur l'opinion publique afin de mesurer le niveau de confiance des Canadiens et plus particulièrement, des groupes autochtones à l'égard du système de sécurité maritime du Canada, de même que leurs connaissances au sujet du Plan de protection des océans. Cette étude servira à éclairer la planification de la communication, les efforts de sensibilisation et les initiatives de mobilisation. Elle servira aussi à évaluer l'amélioration des liens tissés avec les populations autochtones.

Le sondage réunit 3 407 cas d'achèvement, y compris 2 168 cas dans la population en général (ou « grand public ») et 1 239 cas dans les populations autochtones du Canada. Les observations sont présentées séparément pour chaque échantillon. Le sondage a fait appel à diverses sources : panels et populations aléatoires. La collecte de données s'est déroulée entre la mi-février et la mi-mars 2018 dans le cadre de sondages en ligne ou d'entrevues téléphoniques de sondage menées par une équipe bilingue qualifiée.

Dans le deuxième volet, des entrevues qualitatives ont été menées au téléphone auprès de 15 personnes représentant des collectivités autochtones en régions côtières, y compris sept entrevues menées dans la région du Pacifique, deux dans la région de l'Arctique, cinq au Québec et une dans la région de l'Atlantique. Ces entrevues ont eu lieu entre mars et juin 2018.

Observations

Connaissances, importance perçue et confiance selon la population

La population canadienne fait état de connaissances limitées au sujet de la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire au Canada et la protection des milieux marins. Dans

le sondage, c'est dans une proportion inférieure à un pour cinq que les répondants se disent au courant de ces enjeux. La moitié des répondants environ a indiqué ne pas les connaître. Les résultats témoignant des connaissances sont légèrement plus élevés chez les membres des peuples autochtones au Canada et chez les résidents des collectivités côtières (dans une proportion avoisinant le quart). Cela dit, la plupart des Canadiens (dans des proportions de 75 à 83 pour cent) estiment que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont des enjeux importants. Le même niveau d'importance s'observe chez les personnes autochtones du Canada et chez les résidents des collectivités côtières.

Les résultats indiquent que la confiance est modeste dans la population, s'établissant à trois sur dix dans la population en général et chez les peuples autochtones du Canada. Les niveaux de confiance sont encore plus faibles dans les collectivités côtières. Voici les principales sources d'information sous-tendant les niveaux de confiance réduits : des reportages entendus ou lus dans les médias (la moitié), ce que les gens observent dans leurs collectivités (un sur cinq) ou ce que disent les gens dans les médias sociaux (un sur neuf). Les résultats indiquent toutefois qu'il y a une tendance au renforcement de la confiance de la population, étant donné que le cinquième des personnes interrogées estiment que leur confiance à l'égard du système de sécurité maritime du Canada a augmenté au cours des cinq dernières années, comparativement à 13 pour cent des répondants qui sont d'avis que leur niveau de confiance a fléchi pendant cette période. Les résultats sont très semblables chez les membres des peuples autochtones du Canada. En revanche, dans les collectivités côtières, l'affaiblissement des niveaux de confiance est plus important que les améliorations observées à ce chapitre.

Connaissance et importance perçue des programmes gouvernementaux

Les résultats témoignent d'une connaissance assez répandue des programmes, règlements ou activités du gouvernement du Canada en ce qui concerne les enjeux maritimes. Les trois quarts des répondants estiment que le gouvernement a mis en œuvre un programme pour donner suite aux accidents, par exemple les déversements d'hydrocarbures qui contribuent à la pollution marine. De plus, les deux tiers des personnes interrogées sont d'avis qu'il existe un programme pour prévenir les accidents ou pour surveiller la pollution marine et un peu moins de la moitié des répondants croient que le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. La connaissance des programmes (ou la confiance que leur inspire le gouvernement du Canada) est légèrement inférieure chez les personnes autochtones du Canada et dans les collectivités côtières.

Dans la population en général et dans les populations autochtones, un peu plus d'un cinquième des personnes interrogées affirment avoir entendu ou vu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada. Les résultats sont toutefois légèrement supérieurs dans les collectivités côtières. Si les résultats témoignant d'une connaissance non spontanée, recueillis

après la communication d'une description du programme, sont beaucoup plus élevés, le souvenir spontané demeure relativement faible (le cinquième des répondants seulement avaient entendu parler du programme). Les médias conventionnels (télévision, journaux et radio) et Internet constituent les principales sources de connaissance. Suivent les médias sociaux avec un certain recul. Les principaux messages retenus sont subordonnés aux efforts gouvernementaux pour prévenir les accidents et la pollution en milieu marin et pour y donner suite, de même que les mesures pour mettre à jour la réglementation et le régime législatif ou pour préserver et restaurer l'écosystème marin. Les résultats témoignant du souvenir de la collaboration gouvernementale avec les peuples autochtones et les collectivités côtières sont légèrement inférieurs chez les répondants autochtones.

Les répondants ne font pas une grande distinction entre les divers éléments clés du Plan de protection des océans sur le plan de leur importance. Néanmoins, le renforcement du principe de pollueur-payeur pour veiller à ce que les entreprises prennent leurs responsabilités en cas de déversement arrive en tête de liste. En effet, plus de huit répondants sur dix estiment que cet aspect du programme est important. Suivent les mesures pour préserver les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au transport maritime. Les trois quarts des répondants estiment aussi que l'amélioration de la façon dont le gouvernement du Canada intervient en cas d'incidents de pollution en milieu marin ou de la façon dont il prévient ces incidents, de même que la restauration des écosystèmes marins vulnérables, l'investissement dans la recherche pour soutenir les décisions liées à la sécurité maritime et la mise à jour des règles et lois pour protéger les gens, les navires et l'environnement sont des mesures importantes. Les résultats témoignant de l'importance évaluée sont encore plus élevés dans les collectivités côtières. Les équipes d'intervention communautaire dans les collectivités autochtones, les capacités de remorquage et les nouvelles stations d'embarcations de sauvetage sont tenues pour légèrement moins importantes dans la population en général.

Perceptions au sujet des conséquences du programme

De façon générale, les résultats témoignant des perceptions au sujet des conséquences du Plan de protection des océans (PPO) sont élevés. Près des deux tiers des membres de la population en général estiment que le PPO aura un effet favorable sur la santé de la faune et de la flore marines et sur la santé des côtes et voies navigables du Canada. Dans une proportion un peu moins forte, les personnes interrogées sont d'avis que le Plan aura des effets positifs sur la sécurité de l'industrie du transport maritime. La moitié des personnes interrogées affirment qu'un effet favorable se fera sentir sur le plan de la santé des gens vivant dans des collectivités autochtones et côtières ou sur l'économie locale des secteurs à proximité des côtes et voies navigables. Ces résultats trouvent écho chez les répondants des peuples autochtones du Canada, même si les membres de ces groupes sont plus enclins à estimer que le programme aura un effet favorable sur la santé des personnes vivant dans des collectivités autochtones ou côtières ou sur l'économie locale des collectivités. Les effets perçus ne sont toutefois pas aussi forts dans les collectivités côtières. Pour

ce qui concerne les trois principaux objectifs du programme, dans une proportion avoisinant quatre pour dix, les Canadiens se disent convaincus que le PPO permettra d'améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable et qu'il protégera le milieu marin au Canada. Le tiers des personnes interrogées estiment que le programme offrira de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones et côtières. Par ailleurs, les niveaux de confiance sont légèrement plus élevés chez les peuples autochtones du Canada (dans des proportions de 43 à 45 pour cent). Dans la population en général, les résultats témoignant de la confiance qu'inspire le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sont modestes. En effet, c'est dans une proportion légèrement inférieure à quatre pour dix que les personnes interrogées estiment qu'elles s'y fieraient pour nettoyer efficacement un déversement ou pour intervenir en temps opportun lors d'un déversement. Dans une proportion de trois pour dix, les répondants se disent convaincus que le système peut faire en sorte que les parties responsables du secteur privé respectent leurs obligations.

Rôles dans le renforcement de la sécurité maritime

Les résultats indiquent que la population préfère nettement que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans le renforcement de la sécurité maritime. Dans la population en général, huit personnes sur dix estiment que le gouvernement fédéral devrait jouer un grand rôle à ce chapitre, tandis qu'un peu plus de six répondants sur dix soutiennent que leur gouvernement provincial devrait se voir confier une telle tâche. La moitié des personnes interrogées souhaiteraient que leur administration municipale ou locale joue un rôle important sur le plan de la sécurité maritime. Les répondants des peuples autochtones se montrent quelque peu moins favorables à l'adoption d'un rôle important pour le gouvernement fédéral, mais ils soutiennent plus vivement la participation des administrations locales pour ces enjeux.

Les résultats indiquent que les perceptions de la population à l'égard du rôle joué jusqu'ici sont toutefois plus modestes. Dans une proportion de quatre pour dix, les membres de la population en général sont d'avis que le gouvernement fédéral a joué un rôle primordial. C'est le cinquième des répondants seulement qui estiment que leur gouvernement provincial a joué un rôle important. Dans une proportion d'un pour six, les répondants soutiennent que leur administration locale a joué un grand rôle. Toutefois, les membres des populations autochtones du Canada sont relativement plus disposés à soutenir que leur administration locale et le gouvernement provincial ont joué un rôle important.

Les deux tiers de la population en général et huit répondants autochtones sur dix estiment qu'il est important pour les collectivités autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement fédéral. La moitié des répondants de la population en général et les deux tiers des répondants autochtones estiment qu'il est très important que les citoyens aient voix au chapitre en ce qui concerne ces décisions.

Le quart des membres de la population en général et des collectivités autochtones du Canada ont fait des recherches pour obtenir de l'information sur la sécurité maritime, surtout sur Internet, dans le site Web de Transports Canada ou dans d'autres sites du gouvernement du Canada et dans les informations des médias conventionnels. Les résultats témoignant d'une participation plus soutenue, par exemple dans le cadre de séances de mobilisation, sont très faibles, s'établissant à 4 pour cent dans la population en général. Ces résultats atteignent toutefois 9 pour cent chez les membres des peuples autochtones du Canada.

Selon huit répondants sur dix, l'information à l'intention de la population provenant du gouvernement fédéral au sujet de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime est très utile. L'incidence et le bilan des opérations de nettoyage à la suite d'un déversement, de même que la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation pour assurer la protection des pratiques de transport maritime, sont tenus pour de bons indicateurs du rendement. De plus, les deux tiers des membres de la population en général et huit répondants autochtones sur dix au Canada estiment aussi qu'il serait opportun de rendre compte des activités de formation s'offrant aux résidents des collectivités autochtones et côtières.

Faits saillants des observations découlant des entrevues auprès des intervenants autochtones

Pendant des générations, l'océan a favorisé l'établissement de collectivités le long des régions côtières. L'océan fait partie de la culture, de l'alimentation, des habitudes de transport et de l'économie des collectivités côtières autochtones. Historiquement, l'océan a fait office de voie vitale pour le commerce et les marchandises et le transport maritime continue d'être important pour l'acheminement de la nourriture, du carburant et d'autres biens dans de nombreuses collectivités. Toutefois, on se préoccupe de la sécurité maritime et des effets sur l'écologie des grands navires de transport qui longent les côtes canadiennes, surtout dans les collectivités autochtones situées à proximité des voies de navigation.

La plupart des membres des collectivités autochtones qui ont participé aux entrevues sont d'avis que le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans la sécurité maritime. Compte tenu des intérêts nationaux du gouvernement fédéral et de sa capacité à élaborer une réglementation, plusieurs croient que le gouvernement du Canada doit soutenir la prévention des accidents maritimes et les interventions connexes. La plupart des intervenants signalent aussi qu'il y a un besoin de changements constitutionnels en ce qui concerne la nécessité de consulter les collectivités autochtones au sujet de la sécurité maritime. Les personnes autochtones qui vivent le long des côtes jouissent d'une compréhension poussée des voies navigables dans la région et elles sont animées d'un intérêt profond pour la protection de leur collectivité, de leurs moyens de subsistance et des écosystèmes.

La plupart des membres des collectivités autochtones ayant participé aux entrevues ont entendu parler du Plan de protection des océans lors des annonces du gouvernement du Canada, à la fin de l'année 2016. En grand nombre, ils évoquent l'enthousiasme que le PPO leur a d'abord inspiré, compte tenu du financement considérable et de la nécessité d'accroître et de coordonner la protection des côtes canadiennes. Toutefois, même si la plupart des participants ont eu l'occasion de participer à un atelier portant sur le PPO ou à d'autres présentations ou exposés de Transports Canada, presque tous les informateurs clés soutiennent qu'ils continuent d'avoir une compréhension limitée des objectifs et activités du PPO.

La plupart des informateurs clés sont d'avis que le PPO peut aider les collectivités autochtones à prendre part activement à la prise de décisions au sujet de la sécurité maritime. Bon nombre d'informateurs clés sont d'avis que des partenariats significatifs peuvent être créés entre le gouvernement du Canada et les collectivités autochtones, toutefois, tout partenariat doit faire appel au respect et à la confiance, en se fondant sur des consultations, aux premières étapes de la planification, pour déterminer quelles sont les activités requises, plutôt que d'informer les collectivités après la prise de décisions. En majorité, les personnes consultées estiment que les efforts de consultation, d'établissement de partenariats et de formation déployés auprès des personnes autochtones prenant part au Plan de protection des océans peuvent contribuer à améliorer les relations avec le gouvernement du Canada.

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 187 265,86 \$ (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

N° de contrat avec TPSGC : EP 363-140002/004/CY

Date du contrat : Le 15 novembre 2017

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez communiquer avec Transport Canada par courriel à l'adresse : TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca

ATTESTATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

La présente certification s'appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par : Susan Galley (vice-présidente)

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

À la fin de l'année 2016, le premier ministre a lancé un plan national de protection des océans de 1,5 milliard de dollars pour améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable, pour protéger les milieux marins canadiens et pour créer des partenariats plus forts avec les collectivités autochtones et côtières. Le Plan de protection des océans bénéficiera à tous les Canadiens. Certaines initiatives s'appliquent au contexte local d'une région côtière en particulier, alors que d'autres sont d'envergure nationale. Il s'agit de l'investissement le plus important jamais consacré à la protection des côtes et des voies navigables du Canada. Cette stratégie nationale permet de créer un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde qui offre des occasions économiques aux Canadiens aujourd'hui tout en protégeant nos côtes pour les générations futures.

Les peuples autochtones du Canada, surtout dans les collectivités côtières, ont acquis des connaissances et compétences précieuses dont nous pouvons tirer parti pour mieux intervenir et protéger nos côtes. Dans le Plan de protection des océans, le partenariat avec les collectivités autochtones et côtières est un élément crucial du système de transport maritime. Grâce à la création de partenariats régionaux avec des collectivités autochtones et locales, le gouvernement du Canada cherche à obtenir leur coopération et à leur faire jouer un rôle actif dans les décisions concernant la sécurité maritime. Le gouvernement du Canada travaillera avec les Autochtones et les collectivités côtières afin de réunir leurs observations dans de nombreux domaines, dont les suivants :

- La compréhension des conséquences combinées du transport maritime;
- La création de zones locales de contrôle des navires pour minimiser les risques en matière de sécurité et les impacts environnementaux;
- La mise à jour et la modernisation de la réglementation et d'autres outils afin de mieux répondre aux problèmes des collectivités liés à la circulation maritime;
- L'établissement de priorités concernant la restauration des habitats et la détermination des mesures les plus adéquates pour surveiller le nettoyage en cas de déversement;
- L'élaboration de programmes de formation pour augmenter la présence des membres de collectivités autochtones et des femmes dans les emplois liés à la sécurité maritime.

Compte tenu du mandat du Plan de protection des océans, Transports Canada a cerné un besoin de travaux de recherche sur l'opinion publique afin de mesurer le niveau de confiance des Canadiens et des groupes autochtones à l'égard du système de sécurité maritime du Canada, de même que leurs connaissances au sujet du Plan de protection des océans. Cette étude servira en partie à éclairer la planification de la communication, les efforts de sensibilisation et les initiatives de mobilisation. Elle servira aussi à évaluer l'amélioration des liens avec les populations autochtones.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Le sondage réunit 3 407 cas d'achèvement, y compris 2 168 cas dans la population en général (ou « grand public ») et 1 239 cas dans les populations autochtones. Les observations sont présentées séparément pour chaque échantillon. Le processus de collecte est aussi décrit séparément pour chaque groupe ci-dessous.

Grand public

Cet échantillon aléatoire probabiliste de 2 168 s'accompagnerait d'une marge d'erreur de +/-2,05 pour cent. La marge d'erreur subordonnée à chacun des sous-groupes d'échantillon faisant l'objet de l'analyse s'établit à +/-3 à 8 pour cent, sauf quelques exceptions¹. La source de l'échantillon est surtout le panel interne *Probit*, qui réunit des Canadiens sélectionnés au hasard. Dans une proportion de dix pour cent, l'échantillon de l'étude provient de l'échantillon réunissant seulement des téléphones cellulaires. Un peu plus de 40 pour cent de l'échantillon (n=899) réunit des résidents de collectivités côtières résidant dans un rayon de 20 kilomètres de l'océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs. Au nombre de ces 899 cas, 450 provenaient d'un autre échantillon source que le panel *Probit*. Les entrevues de ces cas, provenant d'un échantillon aléatoire réunissant toutes les collectivités (comptant tout au plus 20 000 résidents) situées dans un rayon de 10 à 20 kilomètres environ de l'océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs, se sont effectuées au téléphone. Une fois la base de sondage établie et l'échantillon aléatoire constitué pour augmenter la représentation des collectivités côtières dans la population en général, les entrevues ont été menées par notre équipe bilingue qualifiée. Par conséquent, environ 30 pour cent des entrevues de l'échantillon global de 2 168 cas ont été menées par des intervieweurs bilingues et qualifiés, tandis que la majorité des cas de sondage ont fait appel à un questionnaire en ligne rempli par les participants.

¹ Les marges d'erreur associées aux résidents des Prairies et du Canada arctique sont plus importantes (s'établissant à 9 et à 11 pour cent, respectivement).

Les participants du panel *Probit* ont été choisis au moyen d'une base d'échantillonnage hybride (téléphone fixe et téléphone cellulaire) par composition aléatoire (CA). Il s'agit du même cadre et du même processus d'échantillonnage qui sert à effectuer des sondages téléphoniques qui sont considérés comme représentatifs de la population². Après leur sélection au hasard, on communique avec les participants, qui reçoivent un appel de recrutement. Ils doivent alors répondre à des questions de profil de base (au moyen d'un instrument de sondage de base), y compris une gamme de questions visant à recueillir des données démographiques à leur sujet. Ils ont aussi la possibilité d'indiquer s'ils préféreraient répondre aux sondages en ligne ou au téléphone. L'ensemble des membres de l'échantillon sont admissibles au sondage, y compris ceux qui ont seulement un téléphone cellulaire, ceux qui n'ont pas d'accès Internet et ceux qui préfèrent répondre au téléphone (plutôt qu'en ligne). Ce panel constitue un échantillon pleinement représentatif des Canadiens. Par conséquent, il est possible de tirer de ce panel des échantillons aléatoires auprès desquels on peut recueillir des données plus rapidement et de façon plus rentable que ne l'aurait permis la réalisation d'un sondage téléphonique traditionnel. Ce panel de plus de 95 000 personnes peut être considéré comme représentatif de la population en général au Canada (ce qui signifie que l'incidence d'une population cible donnée au sein de notre panel reflétera très étroitement celle que l'on constate dans la population en général) et il est possible d'appliquer des marges d'erreur.

Avant la réalisation du sondage, l'instrument a fait l'objet d'une mise à l'essai. En particulier, 127 cas (86 en anglais et 41 en français) ont été achevés, y compris une première mise à l'essai du questionnaire auprès de 25 personnes. Des questions supplémentaires faisaient partie de la version préliminaire du questionnaire. Ces questions portaient sur la durée du sondage, l'enchaînement des questions et la clarté des formulations, notamment, afin de recueillir les observations des répondants à ces sujets. Peu de changements ont été effectués à la suite de la mise à l'essai, même si quelques questions ont été retirées afin de respecter la durée de sondage prévue. L'ordre de certains éléments a été remanié. Une deuxième mise à l'essai a ensuite été réalisée pour veiller à ce que la durée et l'enchaînement du sondage soient optimaux. Au total, 88 entrevues ont été menées au téléphone et 39 se sont déroulées en ligne, afin de mettre à l'essai les deux versions du questionnaire. Peu de changements ont été effectués à la suite de la deuxième mise à l'essai (n=107). Ces cas achevés ont été versés dans l'échantillon final pour analyse.

Le sondage en ligne s'est déroulé du 20 février au 12 mars 2018 au moyen d'un questionnaire bilingue logé dans un serveur Web sécurisé sous le contrôle d'EKOS. L'invitation électronique comprenait une description du sondage et de son objet (dans les deux langues) ainsi qu'un lien conduisant au site Web du sondage. La base de données du sondage a été élaborée au moyen d'un numéro d'identification personnelle (NIP), de telle sorte que seules les personnes détenant un NIP étaient en mesure d'avoir accès au sondage (le NIP faisait partie de l'invitation électronique). Le questionnaire s'ouvrait sur une préface réunissant une brève introduction à l'étude,

² Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet, Statistique Canada.

qui précisait notamment la raison d'être de ces travaux de recherche, avec un accent sur la nature confidentielle et volontaire du sondage. Au total, trois messages électroniques ont été envoyés : une invitation initiale et deux rappels. La collecte des données de sondage respectait toutes les normes de l'industrie applicables établies par l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), dont la firme Les Associés de recherche EKOS est un membre accrédité Sceau d'or. Tous les membres du panel invités à participer se sont fait renseigner au sujet de leurs droits dans le contexte des dispositions des lois en matière de protection des renseignements personnels et au sujet des façons d'obtenir un exemplaire de leurs réponses et des résultats du sondage.

Dans le cadre du volet téléphonique, on a communiqué par téléphone avec 1 092 membres de l'échantillon du panel. Une fois éliminés les numéros considérés comme non valides (36), on obtient un échantillon valide de 1 056 participants, dans lequel 353 entrevues ont été menées, pour un taux de participation de 37 pour cent. Au total, 6 248 numéros de téléphone ont été choisis au hasard dans la base de sondage réunissant des petites collectivités côtières. Au nombre de ces numéros, 1 674 ont été considérés comme non valides. L'échantillon valide s'établit donc à 4 574 cas. Dans l'échantillon, 461 entrevues ont été menées, pour un taux de réponse de 10 pour cent.

Dans le cadre du volet en ligne du sondage, un échantillon initial de 13 728 éventuels participants a été établi. Selon l'échantillon réunissant les entrevues achevées et les cas considérés comme non ciblés par le sondage, le taux de réponse s'établit à 16 pour cent³. La durée moyenne de l'entrevue s'est établie à 17 minutes.

L'invitation à participer au sondage précisait pour les répondants que toutes les réponses sont strictement confidentielles et qu'aucune réponse ne sera associée au nom des participants.

Au nombre des 2 168 cas au total, 978 cas ont été achevés dans le cadre d'une entrevue téléphonique et 1 190 cas, au moyen d'un questionnaire en ligne. Il est difficile de tirer des conclusions au sujet des différences entre les résultats suivant la méthode d'achèvement du sondage, au moyen d'une comparaison des résultats des deux modes, car 564 des 978 entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès des résidents de petites collectivités côtières. Seulement 354 des 1 190 cas d'achèvement en ligne proviennent de résidents des collectivités côtières, et il s'agit vraisemblablement surtout de membres du panel habitant de grands centres urbains comme Vancouver, Victoria, Montréal et Halifax. Le présent rapport révèle des différences considérables sur

³ 13 728 ont été envoyés par courrier électronique. À l'exclusion des 1 646 cas jugés non valides au cours des tentatives téléphoniques, l'échantillon valide s'établit à 12 082 participants. Lors de la réalisation des sondages pour 1 652 cas, il a été déterminé que 91 cas étaient en dehors de la portée du sondage. La somme des 1 743 cas achevés ou hors de la portée du sondage, qui provient d'un échantillon valide connu de 12 082 participants, produit un taux de réponse de 15,8 pour cent au moyen de la formule de calcul du taux de réponse de l'ARIM.

le plan de la connaissance et des perceptions entre les résidents des collectivités côtières et non côtières, de même que des différences entre les résidents des petites collectivités côtières et des plus grandes collectivités. Par conséquent, il est difficile de cerner les différences s'attribuant au mode d'administration, plutôt qu'à la géographie. De la même façon, presque tous les cas d'achèvement de sondage des répondants de moins de 25 ans ont été réalisés en ligne, tandis que près de la moitié des cas achevés chez les répondants de 25 ans ou plus ont été réalisés au téléphone. Le rapport révèle aussi des différences importantes sur le plan de la connaissance et des perceptions en fonction de l'âge : les répondants de moins de 25 ans ont moins tendance à être au courant des enjeux ou à leur attribuer un niveau élevé d'importance. De nouveau, compte tenu de ce qui précède, il est difficile d'isoler les effets des modes d'administration sur les résultats. Étant donné qu'aucune des questions du sondage n'est présentée de façon considérablement différente, qu'il n'y a pas de longs passages d'information peut-être plus facile à lire qu'à entendre au téléphone et qu'il y a relativement peu de questions assorties de longues listes de catégories (qu'il est plus facile de lire que d'entendre au téléphone), nous sommes d'avis que la plupart des différences systématiques entre les résultats des cas achevés au moyen du questionnaire en ligne et les résultats des cas d'entrevues téléphoniques s'attribuent à la forte proportion de résidents des petites collectivités côtières et de Canadiens plus âgés, plutôt qu'au mode de collecte de données, exception faite des résultats s'attachant à trois questions précises qui étaient assorties de longues listes, tant dans le questionnaire en ligne que dans celui des entrevues téléphoniques. Dans ces cas-là, les répondants du sondage en ligne se sont révélés beaucoup plus susceptibles de choisir de nombreuses options, tandis que beaucoup moins de choix de réponses ont été sélectionnés par les participants aux entrevues téléphoniques. Ces différences sont soulignées dans le rapport, le cas échéant.

Peuples autochtones du Canada

L'échantillon des peuples autochtones réunissait les quatre populations (des membres des Premières nations résidant dans des collectivités autochtones, des membres des Premières nations en centres urbains, des Métis et des Inuits). Les sondages auxquels ont pris part des personnes inuites se sont largement effectués au moyen d'entrevues téléphoniques à la suite de l'établissement d'un échantillon aléatoire provenant des quatre régions géographiques des Inuits (Nunavut, Inuvialuit, Nunavik et Nunatsiavut). L'échantillon des Premières nations dans des collectivités autochtones provenait d'une base de numéros de téléphone reliés à des régions géographiques qui constituent des réserves. Pour ces deux populations, au total, 30 142 numéros de téléphone ont été composés. Au nombre de ces numéros, 5 038 ont été considérés comme non valides. L'échantillon fonctionnel réunissait donc 25 104 numéros. Au total, il y a eu 1 051 cas d'achèvement, même s'il a été déterminé par la suite que certains répondants n'étaient pas admissibles (p. ex., non autochtones) et que 500 cas ont initialement été considérés hors de la portée du sondage. Le taux de réponse subordonné à cet échantillon combiné s'établit à 6 pour cent. Les cas d'achèvement en ligne effectués dans l'échantillon des peuples autochtones réunissent

surtout des Métis et des membres des Premières nations faisant partie d'un panel en ligne. Au total, 3 254 messages électroniques ont été envoyés. De ce nombre, 469 cas ont été achevés et 91 ont été considérés hors de la portée du sondage. Le taux de participation s'est établi à 20 pour cent.

Comme nous l'avons aussi observé dans la population en général, il y a des différences systématiques sur le plan du type de répondants qui se sont prêtés à l'entrevue téléphonique (772) et celui des répondants qui ont répondu au sondage en ligne (467). Dans le cas de l'échantillon des personnes autochtones, les sondages ont été réalisés en nombres presque égaux pour les deux modes de collecte de données auprès des Métis et des membres des Premières nations en milieu urbain (en ce qui concerne la collecte en ligne par opposition à la collecte au téléphone). Presque tous les sondages effectués auprès des Inuits, toutefois, se sont déroulés au téléphone (167 cas sur 179) et un plus grand nombre des sondages effectués auprès de membres des Premières nations résidant dans des collectivités autochtones se sont déroulés au téléphone (254 cas sur 329). Ces répondants sont aussi plus susceptibles de résider dans des petites collectivités côtières et, par conséquent, de connaître les enjeux abordés dans le sondage ou de s'en préoccuper. Dans l'ensemble, l'échantillon en ligne est plus susceptible de réunir des répondants autochtones résidant en zone urbaine, tandis que l'échantillon téléphonique est beaucoup plus susceptible de réunir des résidents des collectivités rurales et éloignées. Dans ce contexte, de nouveau, il est difficile de distinguer les différences de résultats attribuables au mode de collecte des différences attribuables à d'autres facteurs. Cela dit, les différences entre les résultats de l'échantillon des peuples autochtones ne sont pas aussi marquées que celles observées dans l'échantillon de la population en général (exception faite des trois questions présentant de longs choix de réponses).

Tant dans l'échantillon de la population en général que dans celui des personnes autochtones, la base de données a fait l'objet d'un examen à la suite de la collecte de données pour vérifier la qualité des données, les valeurs aberrantes, les exigences de code, la pondération et la construction des variables indépendantes. La base de données a aussi servi à explorer les tendances dans les sous-groupes (p. ex., selon l'âge, le sexe, etc.) dans le cadre de l'analyse. La pondération de l'échantillon s'est fondée sur les paramètres de la population, selon le plus récent Recensement, en fonction de l'âge, du sexe et de la région du pays. Dans la population en général, la démarche a aussi tenu compte des différences entre les collectivités côtières et non côtières. Dans l'échantillon des peuples autochtones, la démarche a tenu compte des quatre types de populations (membres des Premières nations, Métis et Inuits).

1.3 NOTE AUX LECTEURS

Les observations découlant de l'étude sont présentées dans les sections qui suivent. Les résultats globaux sont présentés dans les principales sections du texte. Habituellement, des graphiques ou tableaux de résultats appuient l'exposé principal. De plus, le texte présenté à la suite des puces sert à souligner des différences significatives sur le plan statistique ou substantif, le cas échéant, entre les sous-groupes de l'échantillon de la population en général et de celui des membres des collectivités autochtones. Si le rapport ne présente pas de différences, on peut présumer qu'il n'y avait pas de différences entre les sous-groupes dont l'écart par rapport au résultat global était significatif statistiquement⁴ ou encore, que la différence a été jugée trop modeste pour être digne de mention. Lorsqu'il y a des différences significatives entre la population en général et les personnes autochtones ou encore, entre les résidents des collectivités côtières et non côtières, ces différences sont décrites dans le principal paragraphe de la section du texte à puces. L'instrument de sondage qui a fait l'objet de la programmation se trouve à l'Annexe A.

1.4 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des échantillons réunissant des membres de la population en général (grand public) et des collectivités autochtones (peuples autochtones) dans le sondage. Cela comprend des caractéristiques démographiques liées au type de collectivité, à la région, à l'âge des répondants, à leur scolarité, au revenu du ménage, au lieu de naissance (Canada ou autre), de même qu'au sexe. Dans chaque cas, les caractéristiques sont présentées pour le grand public et pour les peuples autochtones du Canada. Les caractéristiques de chaque échantillon sont semblables, même si les données révèlent une moindre situation socioéconomique (niveaux de scolarité et de revenu) dans l'échantillon des peuples autochtones. De plus, la concentration régionale est légèrement différente (p. ex., de moindres concentrations au Québec et des concentrations légèrement plus élevées dans l'Ouest dans l'échantillon des peuples autochtones, par rapport à l'échantillon du grand public).

⁴ Les tests du chi carré et les tests t standard ont été appliqués, selon le cas. Les différences relevées sont tenues pour significatives à 95 pour cent.

Tableau 1 : Caractéristiques de l'échantillon

Tableau 1a : Habitez-vous dans l'un des types de collectivités suivants?

Types de collectivités	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2168	1239
Une collectivité côtière située à moins de vingt kilomètres d'un océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs	42 % ⁵	26 %
Une collectivité rurale de moins de 5 000 habitants	22 %	30 %
Une collectivité éloignée se trouvant à plus de 500 kilomètres ou cinq heures de route d'un centre urbain	4 %	9 %
Aucune de ces réponses	53 %	46 %
Préfère ne pas répondre	1 %	1 %

Tableau 1b : Dans quelle province ou dans quel territoire demeurez-vous?

Province ou territoire	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2167	1239
Terre-Neuve-et-Labrador	2 %	5 %
Île-du-Prince-Édouard	3 %	1 %
Nouvelle-Écosse	5 %	4 %
Nouveau-Brunswick	2 %	2 %
Québec	23 %	18 %
Ontario	29 %	24 %
Manitoba	3 %	8 %
Saskatchewan	2 %	5 %
Alberta	9 %	8 %
Colombie-Britannique	17 %	13 %
Yukon	0 %	0 %
Territoires du Nord-Ouest	0 %	2 %
Nunavut	3 %	8 %

⁵ La proposition de résidents des collectivités côtières dans l'échantillon de la population en général est montrée sans pondération. La proportion pondérée dans la population qui a été appliquée aux données pour les besoins de l'analyse s'établit à 27 pour cent.

Tableau 1c : À quelle catégorie d'âge appartenez-vous?

Catégories d'âge	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2168	1239
18 à 24	7 %	6 %
25 à 34	14 %	16 %
35 à 44	15 %	14 %
45 à 54	21 %	21 %
55 à 64	20 %	24 %
65 ou plus	23 %	19 %
Aucune réponse	1 %	1 %

Tableau 1d : Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Niveau de scolarité	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2168	1239
Secondaire 2 ou moins/8 ^e année ou moins	1 %	2 %
Quelques années d'études secondaires	5 %	14 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	20 %	25 %
Programme d'apprentissage ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers	6 %	5 %
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme d'une institution non universitaire	25 %	24 %
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	8 %	7 %
Baccalauréat	21 %	14 %
Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat	13 %	7 %
Préfère ne pas répondre	2 %	2 %

Tableau 1e : Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre ménage?

Revenu annuel total du ménage	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2168	1239
Moins de 20 000 \$	8 %	19 %
Entre 20 000 \$ et 39 999 \$	13 %	19 %
Entre 40 000 \$ et 59 999 \$	14 %	15 %
Entre 60 000 \$ et 79 999 \$	12 %	11 %
Entre 80 000 \$ et 99 999 \$	11 %	10 %
Entre 100 000 \$ et 149 999 \$	15 %	9 %
150 000 \$ et plus	12 %	6 %
Préfère ne pas répondre	16 %	10 %

Tableau 1f : Où êtes-vous né(e)?

Lieu de naissance	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2168	1239
Au Canada	87 %	97 %
À l'extérieur du Canada (Précisez quel pays)	2 %	2 %
Royaume-Uni, Angleterre, Irlande, Écosse, pays de Galles	2 %	0 %
Europe, tous les autres	2 %	0 %

Tableau 1g : Êtes-vous...?

Sexe	Grand public	Peuples autochtones
<i>n</i> =	2168	1239
Homme	49 %	53 %
Femme	51 %	47 %
Préfère ne pas répondre	1 %	0 %

1.5 ENTREVUES APPROFONDIES AUPRÈS DES INTERVENANTS AUTOCHTONES

Dans le deuxième volet de l'étude, EKOS a effectué des entrevues qualitatives auprès de personnes représentant les collectivités côtières autochtones. Le PPO a établi une liste pour les entrevues qui réunissait des personnes des collectivités autochtones des régions de l'Atlantique, de l'Arctique, de l'Ontario, du Québec et des régions du Pacifique. Au total, 15 entrevues ont été menées, y compris sept entrevues dans les régions du Pacifique, deux dans l'Arctique, cinq au Québec et une dans le Canada atlantique. Les entrevues ont été réalisées entre mars et juin 2018. Les entrevues se sont déroulées au moyen d'un guide semi-structuré réunissant les enjeux cernés par le PPO, de même que des questions élaborées conjointement par le PPO et Les Associés de recherche EKOS. Le guide d'entrevue a été rédigé en anglais, puis traduit en français. Les entrevues se déroulaient dans la langue officielle préférée de chaque participant(e). Les participants ont reçu une rétribution de 125 \$. La plupart des entrevues duraient 45 à 60 minutes. Toutes les entrevues se sont déroulées au téléphone.

2. OBSERVATIONS

2.1 PERCEPTIONS À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ MARITIME

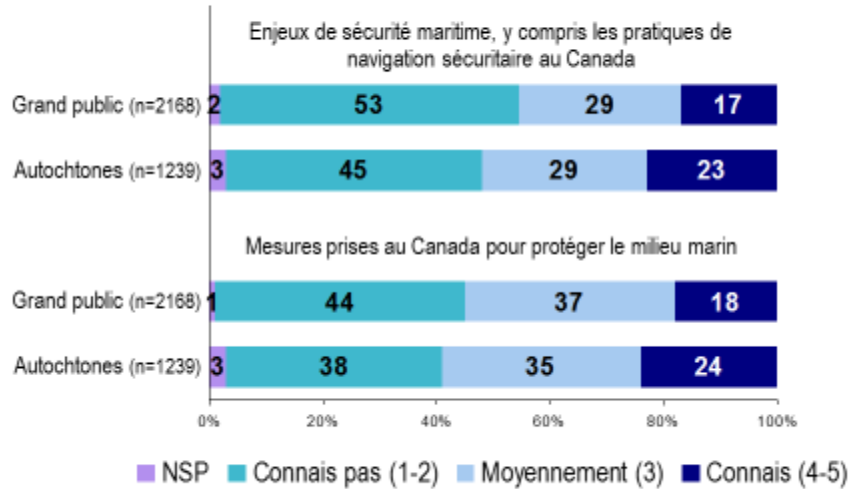
En majorité, la population canadienne fait état de connaissances limitées au sujet de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin. Même si dans une proportion avoisinant le cinquième (17 pour cent), les membres du grand public se disent au courant des enjeux de sécurité maritime, y compris des pratiques de navigation sécuritaire au Canada, dans une proportion de près de trois pour dix (29 pour cent), ils se disent moyennement au courant de ces enjeux et pratiques et plus de la moitié (53 pour cent) des répondants de la population en général affirment ne pas être au courant. Dans la même veine, 18 pour cent seulement des membres de la population en général se disent au courant des mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin, tandis que près de quatre répondants de ce groupe sur dix (37 pour cent) sont moyennement au courant. Plus de la moitié des répondants du grand public (44 pour cent) affirment toutefois ne pas connaître les mesures prises pour protéger le milieu marin.

Les résultats témoignant des connaissances sont plus élevés chez les membres des peuples autochtones au Canada. Près du quart (23 pour cent) de ces répondants soutiennent être au courant des enjeux de sécurité maritime et de protection du milieu marin, tandis que trois personnes autochtones interrogées sur 10 (29 pour cent) se disent moyennement au courant. Les résultats de l'étude indiquent toutefois que près de la moitié (45 pour cent) des personnes autochtones au Canada ne sont pas au courant des enjeux de sécurité maritime. De la même façon, le quart de ces répondants (24 pour cent) sont au courant des mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin, même si 35 pour cent des répondants autochtones affirment être moyennement au courant des mesures et que plus du tiers (38 pour cent) des personnes interrogées affirment ne pas être courant.

De façon générale, les résidents des collectivités côtières sont plus enclins à se dire au courant de ces questions. En effet, dans une proportion de 29 pour cent dans chaque cas, ces répondants indiquent qu'ils sont au courant des enjeux de sécurité maritime et des mesures prises pour protéger le milieu marin, comparativement à seulement 16 et 17 pour cent respectivement des résidents des autres régions du Canada. Les résultats témoignant des connaissances sont plus élevés aussi bien chez les résidents des collectivités côtières faisant partie de la population générale que chez les résidents des collectivités côtières faisant partie de la population autochtone, même s'ils sont relativement plus élevés chez les résidents autochtones des collectivités côtières.

Graphique 1 : Connaissance des enjeux maritimes

« Comment définiriez-vous votre niveau de connaissance (p. ex., la mesure dans laquelle vous croyez posséder des connaissances) par rapport à chacun des sujets suivants? »



- Dans la population en général, les résidents de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique sont plus susceptibles que ceux des autres régions d'affirmer connaître ces deux ensembles d'enjeux.
- Les Canadiens plus âgés, qui ont 55 ans ou plus, sont également plus disposés à dire qu'ils possèdent des connaissances au sujet des deux ensembles d'enjeux. C'est aussi le cas des hommes, comparativement aux femmes.
- Les résultats témoignant des connaissances sont aussi plus élevés chez les résidents des régions rurales et éloignées que chez les résidents des collectivités urbaines.
- En ce qui concerne plus particulièrement les peuples autochtones du Canada, les populations inuites, qui réunissent exclusivement des résidents des régions côtières, sont généralement plus disposées à se dire au courant des deux ensembles d'enjeux. Les autres tendances de résultats témoignant de connaissances plus répandues chez le grand public en Colombie-Britannique, dans la région de l'Atlantique, de même que dans les collectivités de l'Arctique et dans les régions rurales ou éloignées, ainsi que chez les résidents plus âgés et chez les hommes en général, s'observent également dans l'échantillon des personnes autochtones.

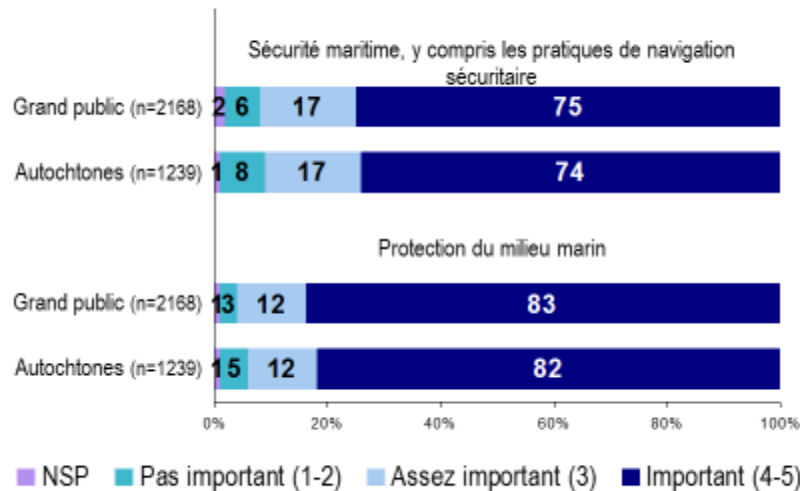
La plupart des Canadiens sont d'avis que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont des enjeux importants. Les trois quarts (75 pour cent) des répondants de la population en général estiment que l'importance de la sécurité maritime, y compris des pratiques de navigation sécuritaire, s'établit à quatre ou cinq sur une échelle de cinq. De plus, dans une proportion de plus de quatre pour cinq (83 pour cent), les membres de la population en général estiment aussi que la protection du milieu marin constitue un enjeu important. Dans les deux cas, c'est dans une proportion inférieure à un pour dix que les répondants sont d'avis que ces enjeux ne sont pas importants.

Bien que les répondants des peuples autochtones du Canada fassent état de résultats quelque peu plus élevés en ce qui concerne la connaissance de ces enjeux, le niveau d'importance attribué est essentiellement le même que dans la population en général. En particulier, près des trois quarts de ces répondants (74 pour cent) affirment que la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire, constitue un enjeu important, et un peu plus des quatre cinquièmes (82 pour cent) de ces répondants estiment qu'il est important de protéger le milieu marin.

L'importance de ces enjeux est soulignée plus vivement chez les répondants qui résident dans une collectivité côtière : 87 pour cent des résidents de ces régions indiquent que la protection du milieu marin est importante (comparativement à 81 pour cent des non-résidents des régions côtières) et 82 pour cent des résidents de ces régions soutiennent que la sécurité maritime est importante (comparativement à 72 pour cent des non-résidents de ces régions). Cette différence est légèrement plus marquée dans la population en général que chez les peuples autochtones du Canada, échantillon dans lequel l'écart entre les résidents des collectivités côtières et les résidents des autres régions est moins prononcé.

Graphique 2 : Importance des enjeux maritimes

« Selon vous, à quel point les enjeux suivants sont-ils importants? »



- Dans la population en général, par rapport à la moyenne des résidents à l'échelle du pays, les personnes qui résident en Colombie-Britannique et dans la région du Canada atlantique sont plus susceptibles d'affirmer que le transport maritime est un enjeu important, tandis que celles qui résident au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta sont moins enclines à estimer que c'est un enjeu important. Les membres des collectivités de l'Arctique (96 pour cent), que suivent les résidents du Canada atlantique (89 pour cent) et de l'Alberta (89 pour cent), sont plus susceptibles que les résidents du centre du Canada ou des Prairies d'affirmer qu'il est important de protéger l'environnement.
- Les Canadiens plus âgés, qui ont 55 ans ou plus, sont plus enclins que les jeunes Canadiens à indiquer que les deux enjeux sont importants.
- Dans l'échantillon des personnes autochtones, les Inuits (qui sont aussi des résidents des régions côtières) sont plus enclins que les autres à estimer qu'il s'agit d'enjeux importants. Pour cette question, ce sont les personnes autochtones de 45 ans ou plus qui sont les plus susceptibles d'estimer que ces enjeux sont importants. L'importance attachée aux enjeux augmente avec le niveau de scolarité.
- Dans l'échantillon de la population en général et dans celui des personnes autochtones, les résultats témoignant de la connaissance de ces enjeux vont de pair jusqu'à un certain point avec ceux témoignant de l'importance perçue. Autrement dit, les personnes qui

connaissent ces enjeux sont également plus disposées à estimer que leur importance est élevée (ou vice versa).

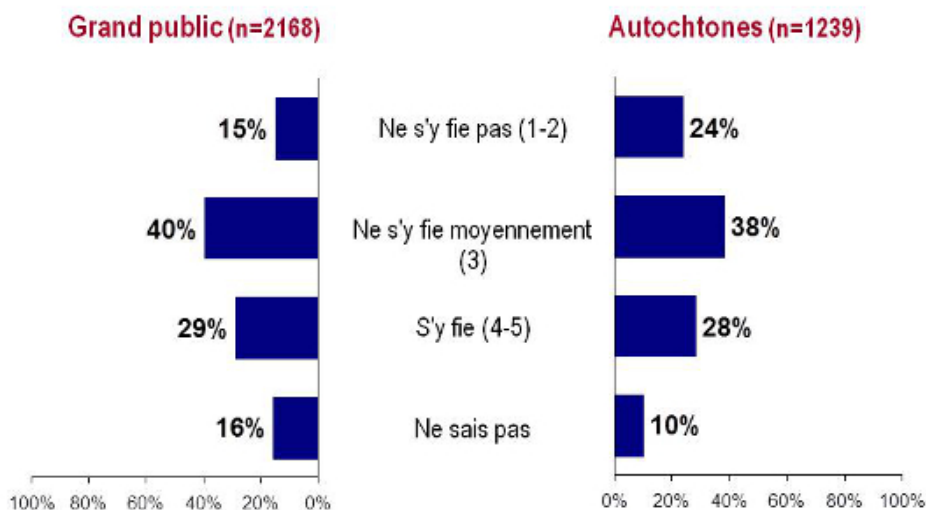
Dans une proportion de trois pour dix (29 pour cent), les membres de la population en général estiment pouvoir se fier au système de sécurité maritime du Canada, tandis que dans une proportion s'élevant à deux pour cinq (40 pour cent), les répondants de ce groupe font état d'une confiance moyenne. Quinze pour cent affirment toutefois qu'ils ne peuvent pas du tout s'y fier.

Le système de sécurité maritime inspire toutefois une moindre confiance aux personnes autochtones du Canada. Dans une proportion semblable à celle observée dans la population en général, plus du quart (28 pour cent) des répondants autochtones ont affirmé se fier au système de sécurité maritime au Canada. Cependant, une plus forte proportion de ces répondants ont indiqué que le système ne leur inspire pas confiance (24 pour cent), comparativement à la population en général (15 pour cent).

Ceux qui résident dans les collectivités côtières ont aussi affiché de moindres niveaux de confiance que les personnes résidant dans les autres régions du pays. En effet, 21 pour cent de ces répondants affirment ne pas se fier au système (comparativement à 17 pour cent des résidents des régions non côtières). Dans les faits, les résidents autochtones des collectivités côtières affichent des niveaux de confiance encore moins élevés : 27 pour cent font état d'un manque de confiance.

Graphique 3 : Confiance à l'égard du système de sécurité maritime du Canada

« À quel point vous fiez-vous au système de sécurité maritime? »



- Dans la population en général, les résidents de la Colombie-Britannique et des collectivités de l'Arctique sont moins disposés à affirmer que le système de sécurité maritime leur inspire confiance (28 pour cent et 33 pour cent de ces répondants, respectivement, disent ne pas s'y fier).
- Les hommes (35 pour cent), de même que les personnes dont le revenu s'établit au-dessus de 150 000 \$ (41 pour cent), sont plus susceptibles que leurs homologues (les femmes, les personnes dont le revenu est inférieur) de déclarer que le système leur inspire confiance.
- Les membres des Premières nations dans les collectivités autochtones sont plus enclins que les autres peuples autochtones du Canada à faire état de leur manque de confiance (32 pour cent) à l'égard du système de sécurité maritime du Canada. Les autres tendances dans l'échantillon des peuples autochtones sont semblables aux tendances observées dans la population en général.
- Dans l'échantillon de la population en général et dans celui réunissant des personnes autochtones, comme nous l'avons observé au chapitre de la connaissance et de l'importance perçue, les résultats témoignant de la confiance sont plus élevés chez les personnes qui sont le plus au courant des enjeux. En particulier, les personnes qui ont des connaissances sur les

enjeux sont deux fois plus susceptibles de se dire en confiance (46 pour cent par rapport à 19 pour cent chez les personnes qui sont moins au courant dans la population en général, tandis que cet écart est un peu plus grand dans l'échantillon des personnes autochtones). La différence entre les niveaux de confiance n'est pas aussi marquée lorsque nous l'examinons en fonction de l'importance perçue.

Dans la population en général, diverses sources influent sur l'opinion des répondants chez qui le système de sécurité maritime du Canada n'inspire pas confiance. Trois sources sont toutefois plus importantes : les histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles (46 pour cent), les observations dans la collectivité (21 pour cent) et l'opinion des gens dans les médias sociaux (12 pour cent). Les autres sources signalées dans la réponse libre sont décrites par tout au plus deux pour cent des répondants.

De façon générale, les membres des peuples autochtones du Canada signalent les mêmes trois sources, bien qu'ils soient plus nombreux à se fier à ce qu'ils observent dans leur propre collectivité (24 pour cent) ou à ce qui circule dans les médias sociaux (17 pour cent), comparativement aux répondants du grand public.

Les résidents des collectivités côtières sont encore plus susceptibles de se fier à ce qu'ils observent dans leur collectivité (31 pour cent, comparativement à 19 pour cent des autres résidents) pour appuyer leur confiance à l'égard du système de sécurité maritime du Canada. Les Canadiens résidant en dehors des collectivités côtières sont plus enclins à fonder leur opinion sur ce qu'ils ont lu dans les actualités ou entendu aux nouvelles (48 pour cent) ou encore, sur les points de vue des gens dans les médias sociaux (15 pour cent).

À la suite de la comparaison des résultats liés aux répondants qui ont répondu au sondage en ligne avec ceux des répondants qui ont répondu au sondage dans le cadre d'une entrevue au téléphone, il appert que les répondants en ligne sont beaucoup plus enclins à signaler la plupart des sources. On considère que c'est une tendance caractéristique de ce mode de collecte de données : étant donné que les répondants du sondage en ligne voient la liste d'options, ils ont une plus grande capacité à choisir un grand nombre de sources dans la liste.

Tableau 2 : Sources de préoccupation

Pouvez-vous nommer quoi que ce soit que vous avez vu ou entendu expliquant pourquoi vous vous sentez de cette manière?

-	Grand public	Autochtones
<i>n=</i>	1871	1148
Histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles	46 %	42 %
Observation de ce que vous voyez dans votre collectivité ou autour de vous	21 %	24 %
Opinions de gens dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	12 %	17 %

Déversements/accidents/rejets dangereux dans les eaux (réponse spontanée; zone des réponses libres)	2 %	3 %
Perte d'écosystèmes/d'espèces fauniques, pollution de l'eau, espèces envahissantes/contamination des fruits de mer et espèces (réponse spontanée; zone des réponses libres)	2 %	2 %
Autre	1 %	2 %
Ne sais pas/Pas de réponse	20 %	20 %

Seules les réponses de 2 % et plus sont montrées

- Les membres de la population en général qui habitent en Colombie-Britannique (34 pour cent), dans des collectivités de l'Arctique (33 pour cent) ou dans le Canada atlantique (29 pour cent) sont plus susceptibles que les résidents des autres régions de soutenir que ce sont leurs propres observations dans leurs collectivités qui sous-tendent leurs impressions.
- Les résidents des collectivités urbaines sont plus susceptibles de se fier aux histoires qu'ils ont lues ou entendues aux nouvelles (52 pour cent) ou encore, de se fier aux médias sociaux (14 pour cent) que les personnes résidant dans des collectivités rurales ou éloignées.
- Les Canadiens ayant fait des études universitaires sont plus disposés à fonder leur opinion sur des reportages dans les nouvelles (51 pour cent).
- Les femmes (14 pour cent), les personnes ayant un faible revenu (15 pour cent) et les personnes nées à l'étranger ont une tendance quelque peu plus marquée à fonder leur opinion sur les médias sociaux.
- Les membres des peuples autochtones résidant dans des centres urbains sont plus susceptibles que les personnes autochtones des autres régions du Canada de fonder leur opinion sur des reportages de nouvelles (51 pour cent), sur ce qu'ils observent dans leur collectivité (28 pour cent) ou sur les médias sociaux (21 pour cent).

En majorité, les Canadiens de la population en général (62 pour cent) soulignent qu'au cours des cinq dernières années, la confiance que leur inspire le système de sécurité maritime du Canada est demeurée stable. Le cinquième (21 pour cent) des répondants font état d'une augmentation de leur niveau de confiance. Par ailleurs, les niveaux de confiance ont fléchi chez un peu plus du dixième (13 pour cent) des répondants. En outre, les données indiquent une légère tendance à la hausse des résultats témoignant de la confiance.

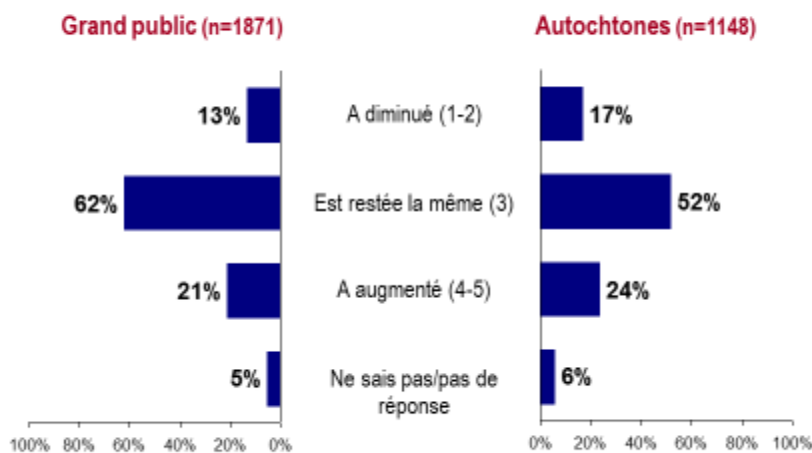
Dans les populations autochtones du Canada, les résultats révèlent un virage un peu plus polarisé vers une augmentation (24 pour cent) ou une diminution (17 pour cent) des niveaux de confiance au cours des cinq dernières années, comparativement à la population en général.

Les Canadiens résidant dans des collectivités côtières sont plus susceptibles que les autres de faire état d'un fléchissement de la confiance (dans une proportion de 18 pour cent,

comparativement à 13 pour cent des personnes ne résidant pas en région côtière). Ce phénomène est encore plus répandu chez les peuples autochtones du Canada vivant dans des collectivités côtières : près du quart (23 pour cent) de ces répondants ont déclaré que leur confiance a diminué au fil du temps.

Graphique 4 : Changements sur le plan de la confiance

« Au cours des cinq dernières années, est-ce que votre confiance dans le système de sécurité maritime a augmenté, a diminué ou est restée la même? »



Les Associés de recherche EKOS

Plan de protection des océans – TC, 2018

- Les membres du grand public qui résident dans la région du Canada atlantique sont plus susceptibles d'avoir constaté une augmentation de leur confiance (27 pour cent). Les résidents de la Colombie-Britannique sont moins susceptibles d'affirmer que leur confiance est restée la même. En effet, c'est en plus fortes proportions que les résidents de cette province affirment que leur confiance a soit augmenté (28 pour cent) soit diminué (21 pour cent). Par ailleurs, les résidents des collectivités de l'Arctique signalent plus souvent une diminution de la confiance (dans une proportion de 31 pour cent).
- Les Canadiens plus âgés, qui ont 65 ans ou plus, sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes d'affirmer que leur confiance a augmenté (28 pour cent).
- Nous observons les mêmes tendances chez les peuples autochtones du Canada.
- Tel que nous l'avons aussi observé pour d'autres résultats dans l'échantillon de la population en général et dans celui des peuples autochtones, les répondants qui connaissent le mieux les enjeux et qui leur attachent le plus d'importance sont aussi plus susceptibles de faire état

d'une augmentation de leur confiance à l'égard de la sécurité maritime, au cours des cinq dernières années. De nouveau, c'est entre les répondants les plus au courant des enjeux et ceux qui sont le moins au courant que l'on constate l'écart le plus marqué. Par exemple, 37 pour cent des membres de la population en général qui ont les meilleurs niveaux de connaissance font état d'une augmentation de la confiance, comparativement à 12 pour cent seulement des répondants de cet échantillon qui n'étaient pas au courant des enjeux. Cet écart s'accroît dans l'échantillon des peuples autochtones : 45 pour cent des répondants de ce groupe qui se disent les plus au courant font état d'une augmentation de confiance, comparativement à 10 pour cent seulement des répondants les moins au courant.

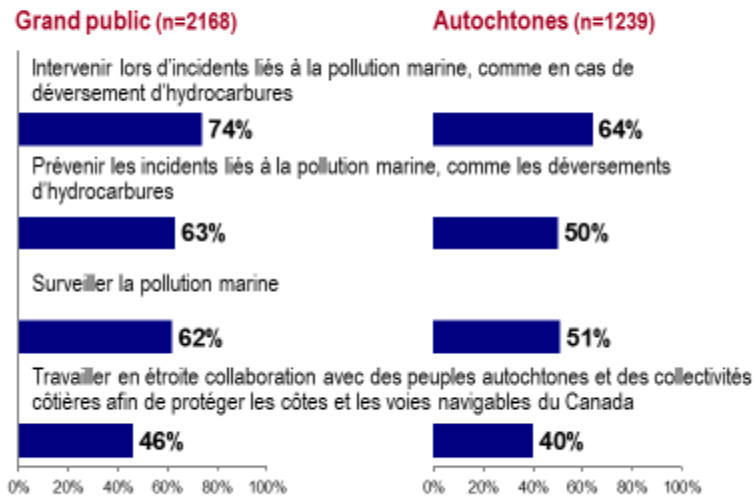
Les Canadiens de la population en général sont plutôt au courant des programmes, règlements ou activités que le gouvernement a établis dans ces régions. Près des trois quarts (74 pour cent) des répondants estiment que le gouvernement a mis en œuvre un programme pour donner suite aux accidents, par exemple les déversements d'hydrocarbures qui contribuent à la pollution marine. Dans une proportion inférieure aux deux tiers, les répondants estiment qu'il existe un programme du gouvernement du Canada pour prévenir des accidents (63 pour cent) ou pour surveiller la pollution marine (62 pour cent). Un peu moins de la moitié (46 pour cent) des répondants estiment que le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada.

Les répondants de l'échantillon des peuples autochtones du Canada sont considérablement moins nombreux à estimer que de pareils plans sont établis. Moins des deux tiers (64 pour cent) des répondants de ce groupe estiment que le gouvernement a établi un plan pour intervenir lors d'accidents comme des déversements d'hydrocarbures. En particulier, la moitié des répondants estiment qu'il y a un plan pour surveiller la pollution marine (51 pour cent) ou pour prévenir les accidents (50 pour cent). Dans une proportion de quatre pour dix (40 pour cent), les répondants sont d'avis que le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes et voies navigables du Canada.

Ceux qui résident dans des collectivités côtières, en particulier les membres des peuples autochtones du Canada résidant en régions côtières, sont moins susceptibles d'affirmer que le gouvernement du Canada a établi des programmes, règlements ou activités pour aborder l'un ou l'autre de ces aspects.

Graphique 5 : Connaissance des mesures gouvernementales

« Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...? »



Les Associés de
recherche EKOS

% OUI seulement

Plan de protection des océans – TC, 2018

- Parmi le grand public de l'Alberta et les collectivités de l'Arctique, les répondants sont plus disposés à affirmer que des programmes sont établis pour intervenir en cas d'accidents.
- Les répondants de la Colombie-Britannique et des collectivités de l'Arctique sont moins susceptibles que ceux des autres régions d'estimer que le gouvernement a établi des programmes pour éviter les accidents.
- Les résidents dans les collectivités de l'Arctique sont plus disposés à déclarer que des programmes sont établis pour faire une surveillance de la pollution marine.
- Les répondants de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des collectivités de l'Arctique sont plus susceptibles d'estimer que des programmes sont mis en œuvre pour travailler étroitement avec les répondants des peuples autochtones et des collectivités côtières pour protéger les côtes et voies navigables du Canada.
- Les répondants du Québec sont moins disposés à affirmer que le gouvernement a mis en œuvre des programmes pour les quatre axes d'intervention.
- Les hommes, ainsi que les personnes dont le revenu du ménage est plus élevé, sont plus susceptibles d'estimer que le gouvernement a mis en œuvre des programmes pour les autres axes d'intervention.

- Les Métis sont plus disposés que les autres membres des peuples autochtones du Canada à affirmer que le gouvernement a mis en œuvre un plan pour les quatre axes d'intervention; dans les collectivités autochtones, les Premières nations sont moins susceptibles d'estimer que le gouvernement a mis en œuvre des programmes. Les résidents des collectivités rurales et éloignées sont moins disposés à se dire d'avis que des programmes sont établis pour intervenir dans ces domaines.
- Naturellement, les personnes plus au courant en général sont aussi les plus enclines à connaître les activités précises du gouvernement du Canada. De la même façon, les personnes les plus au courant des activités précises sont aussi celles qui font état des meilleurs niveaux de confiance à l'égard du système maritime du Canada. Dans bien des cas, en ce qui concerne la connaissance des mesures précises du gouvernement, nous observons un écart de 18 à 20 points entre la proportion de répondants les plus en confiance et la proportion de répondants les moins en confiance.

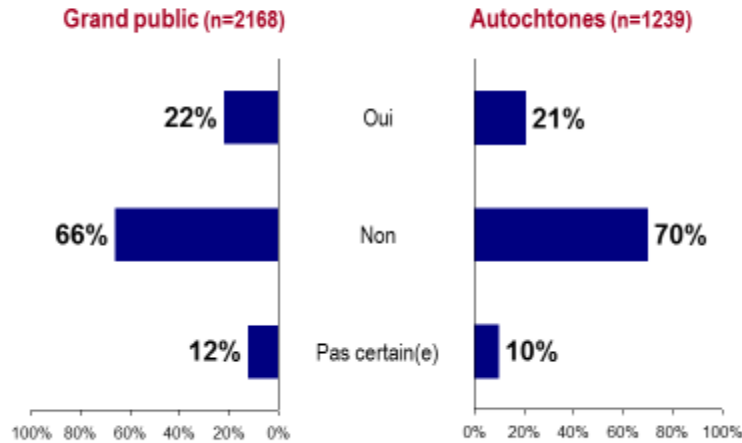
2.2 CONNAISSANCE DU PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

Les Canadiens sont relativement peu nombreux à avoir entendu parler du Plan de protection des océans. Un peu plus du cinquième (22 pour cent) des résidents de la population en général ont entendu parler du plan, tandis qu'un peu plus du dixième (12 pour cent) des répondants sont incertains. Les deux tiers (66 pour cent) des répondants disent toutefois ne pas avoir entendu parler du plan. Les mêmes résultats s'observent chez les peuples autochtones du Canada : 21 pour cent des résidents de ce groupe ont entendu parler du plan.

Ceux qui résident en région côtière sont plus susceptibles d'avoir entendu parler du Plan de protection des océans, même si la proportion des personnes au courant demeure modeste à 27 pour cent (comparativement à 19 pour cent dans d'autres régions du pays).

Graphique 6 : Connaissance du PPO

« Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada? »



Les Associés de recherche EKOS

Plan de protection des océans – TC, 2018

- Dans l'échantillon de la population en général, les résidents du Canada atlantique (27 pour cent), de la Colombie-Britannique (36 pour cent) et des collectivités de l'Arctique (39 pour cent), de même que les résidents des collectivités rurales et éloignées, sont plus susceptibles que ceux des autres régions d'avoir entendu parler du Plan de protection des océans.
- Les hommes (25 pour cent) et les Canadiens plus âgés (27 pour cent) sont aussi plus susceptibles d'avoir entendu parler du Plan que les femmes ou les Canadiens des autres groupes d'âge.
- Les Métis sont légèrement plus susceptibles que les autres membres des peuples autochtones du Canada d'avoir entendu parler du Plan de protection des océans, tandis que les membres des Premières nations dans les collectivités autochtones sont quelque peu moins enclins à affirmer en avoir entendu parler.

Par la suite, lorsque nous leur avons présenté une description du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada, qui a été lancé en novembre 2016 et qui comprend un investissement visant à mieux protéger les côtes et voies navigables et à en améliorer la sécurité maritime, c'est dans une proportion de près de quatre pour dix que les membres de la population générale ont indiqué se souvenir vaguement (29 pour cent) ou clairement (9 pour cent) de l'initiative. Au nombre de ceux ayant déjà signalé (spontanément) connaître le Plan, 87 pour cent ont confirmé

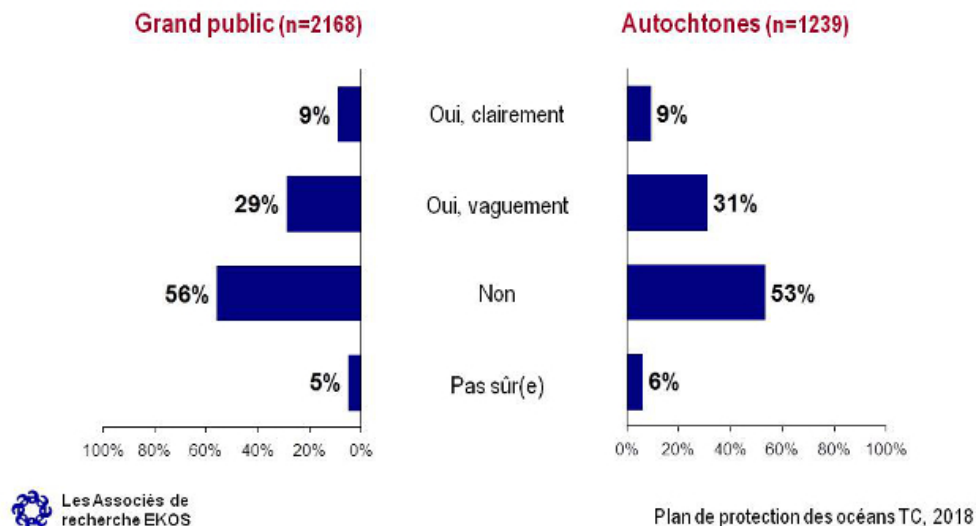
de nouveau leur connaissance du Plan à la suite de la description, même si les deux tiers ont affirmé se souvenir vaguement d’avoir lu ou entendu quelque chose au sujet de l’initiative. Au nombre des répondants qui ne se souvenaient pas au départ d’avoir déjà entendu parler du Plan de protection des océans, 20 pour cent ont dit connaître le Plan après avoir pris connaissance de la description, même s’ils étaient peu nombreux (dans une proportion de 2 pour cent) à s’en souvenir clairement.

De même, dans une proportion de quatre pour dix, les membres des peuples autochtones du Canada se rappellent vaguement (31 pour cent) ou clairement (9 pour cent) d’avoir entendu parler du Plan. De plus, les résultats témoignant du souvenir sont très élevés (88 pour cent) chez ceux qui avaient affirmé au départ se rappeler de l’initiative sans avoir pris connaissance de la description, même si tout juste un peu plus de la moitié des répondants ayant un souvenir du Plan affirment se rappeler vaguement avoir lu ou entendu quelque chose à ce sujet. Le quart des répondants qui ne se souvenaient pas du programme au départ ont affirmé se rappeler avoir lu ou entendu quelque chose à ce sujet après avoir pris connaissance de la description, même s’ils sont peu nombreux à s’en souvenir clairement (4 pour cent).

Ceux qui résident dans les collectivités côtières (14 pour cent) sont plus disposés que les résidents des régions non côtières (8 pour cent) à se rappeler clairement avoir entendu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans.

Graphique 7 : Souvenir avec aide

« Le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en novembre 2016. Il comprend un investissement visant à mieux protéger les côtes et voies navigables du Canada et à améliorer la sécurité maritime. Vous rappelez-vous avoir lu ou entendu quoi de ce soit sur cette initiative? »



- Après avoir pris connaissance de la description, les résidents de la Colombie-Britannique se révèlent plus enclins que ceux des autres régions à se rappeler clairement (21 pour cent) ou vaguement (40 pour cent) avoir entendu parler du plan. Ce sont les résidents de l'Ontario qui se sont révélés les moins susceptibles de s'en souvenir (64 pour cent).
- Les souvenirs clairs sont plus répandus chez les hommes (12 pour cent), les Canadiens plus âgés (14 pour cent) ou ceux qui résident en zone rurale (14 pour cent) ou éloignée (18 pour cent).

Pour plus de la moitié (56 pour cent) des membres de la population en général ayant entendu parler du PPO, c'est à la télévision qu'ils ont pris connaissance du Plan. Le quart environ des répondants se souviennent d'avoir pris connaissance du PPO dans des journaux (28 pour cent), dans Internet (24 pour cent) ou à la radio (22 pour cent). Les autres sources citées comprennent les médias sociaux (15 pour cent) ou le bouche-à-oreille (11 pour cent). Le site Web de Transports Canada ou d'autres sites Web du gouvernement fédéral (6 pour cent), les bulletins communautaires (5 pour cent) et les revues (4 pour cent) ont été signalés moins fréquemment et les autres sources ont été signalées par tout au plus deux pour cent des personnes interrogées. La comparaison des résultats liés aux répondants ayant répondu au sondage en ligne avec ceux liés aux répondants ayant répondu au sondage dans le cadre d'une entrevue téléphonique révèle une plus grande tendance à signaler la plupart des sources chez les répondants en ligne. On considère qu'il s'agit d'une tendance caractéristique du mode de collecte de données : étant donné que les répondants au sondage en ligne voient la liste d'options, ils ont une plus grande capacité à choisir bon nombre de sources dans la liste.

Tandis que la moitié (50 pour cent) des répondants autochtones se souviennent d'avoir entendu parler du PPO à la télévision, ils se révèlent plus susceptibles que les membres de la population en général d'en avoir pris connaissance dans les médias sociaux (20 pour cent) et moins susceptibles d'en avoir pris connaissance dans les quotidiens (18 pour cent) ou à la radio (15 pour cent).

Ceux qui résident dans des collectivités côtières sont plus enclins à affirmer avoir pris connaissance du PPO dans les journaux, à la radio ou dans les journaux communautaires, comparativement aux résidents des autres régions du pays.

Tableau 3 : Sources de l'information retenue au sujet du PPO

Où vous rappelez-vous avoir entendu parler du Plan de protection des océans du Canada?

-	Grand public	Autochtones
<i>n</i> =	889	500
Télévision	56 %	50 %
Dans un journal	28 %	18 %
Sur Internet (mention générale)	24 %	23 %
Radio	22 %	15 %
Dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube)	15 %	20 %
Par le bouche-à-oreille (amis, familles, connaissance)	11 %	12 %
Sur le site Web de Transports Canada ou du gouvernement du Canada	6 %	3 %
Dans journal de quartier ou communautaire en ligne (c.-à-d. autres que les quotidiens)	5 %	6 %
Dans une revue	4 %	4 %
Dans du courrier du gouvernement du Canada	2 %	2 %
Autre	3 %	4 %
Ne me rappelle pas	3 %	4 %

Seules les réponses de 2 % et plus sont montrées

- Les membres de la population en général résidant dans le Canada atlantique sont plus susceptibles que les résidents des autres régions d'avoir entendu parler du Plan à la télévision (69 pour cent) ou à la radio (34 pour cent). Les répondants de la Colombie-Britannique sont plus disposés à dire en avoir pris connaissance dans des quotidiens (35 pour cent) ou dans des journaux communautaires (8 pour cent).
- Les hommes (27 pour cent), les personnes ayant fait des études universitaires (28 pour cent) et celles dont le revenu est plus élevé (35 pour cent) sont plus susceptibles d'en avoir appris l'existence au moyen d'Internet, de façon générale.
- Les résidents des collectivités urbaines (20 pour cent), les jeunes Canadiens (29 à 34 pour cent) et les personnes à faible revenu (20 pour cent) sont plus susceptibles que leurs homologues d'en avoir entendu parler dans les médias sociaux.
- Les Inuits sont moins susceptibles que les autres membres de peuples autochtones du Canada d'affirmer avoir entendu parler du Plan à la télévision (34 pour cent).

Dans la population en général, quatre Canadiens sur dix qui sont au courant du PPO se souviennent que le gouvernement prévoit améliorer la façon dont il prévient les incidents marins et dont il intervient en la matière (40 pour cent). Le tiers des répondants de ce groupe environ se rappellent que le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif pour protéger les gens, les navires et l'environnement (33 pour cent) ou que le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au transport maritime (31 pour cent). Un peu moins du quart se souviennent que le gouvernement collabore avec les collectivités locales pour aborder les problèmes liés au trafic maritime (24 pour cent) ou pour travailler étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières afin de protéger les côtes canadiennes (22 pour cent). Dans une proportion d'un pour cinq (19 pour cent), les répondants ne se souviennent pas exactement de ce qu'ils ont entendu au sujet du PPO.

Chez les membres des peuples autochtones du Canada, le principal aspect que les répondants ont signalé tient à ce que le gouvernement cherche à améliorer la façon dont il prévient les incidents liés à la pollution marine et intervient en la matière (37 pour cent). En revanche, les répondants autochtones sont moins susceptibles de se souvenir que le Plan vise à mettre à jour les règlements et le régime législatif du Canada pour protéger les gens, les navires et l'environnement (23 pour cent) ou qu'il vise à collaborer avec les collectivités locales pour aborder des enjeux liés au trafic marin (15 pour cent). Dans les mêmes proportions (22 pour cent dans chaque cas), les répondants autochtones et les membres de la population en général se souviennent d'avoir entendu parler que le gouvernement travaillera étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes au Canada.

Les personnes habitant en dehors des collectivités côtières (24 pour cent) sont plus susceptibles que les résidents des collectivités côtières (18 pour cent) de se souvenir que le gouvernement travaillera étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes au Canada.

Les résultats observés pour les personnes qui ont répondu au sondage en ligne et pour celles qui ont répondu au sondage dans le cadre d'une entrevue téléphonique sont différents dans la mesure où nous observons chez les répondants en ligne une tendance beaucoup plus grande à signaler la plupart des réponses. On considère qu'il s'agit d'une tendance caractéristique du mode de collecte de données : étant donné que les répondants au sondage en ligne voient la liste d'options, ils ont une plus grande capacité de choisir bon nombre d'éléments dans la liste.

Tableau 4 : Souvenir du message sur le PPO

Que vous rappelez-vous avoir entendu sur le Plan?

-	Grand public	Autochtones
<i>n=</i>	889	500
Le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et intervenir	40 %	37 %
Le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l'environnement	33 %	23 %
Le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables à l'augmentation du transport maritime	31 %	30 %
Le gouvernement collabore avec des collectivités locales afin d'aborder les problèmes liés au trafic maritime	24 %	15 %
Le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des collectivités côtières pour protéger les côtes du Canada	22 %	22 %
Il existe; c'est un plan (réponse spontanée; zone des réponses libres)	2 %	2 %
Pour faire passer les pipelines et pour assurer l'évolution du transport du pétrole, en donnant suite à l'augmentation du nombre de navires (réponse spontanée; zone des réponses libres)	2 %	2 %
Autre	1 %	2 %
Ne sais pas/Pas de réponse	19 %	23 %

Seules les réponses de 2 % et plus sont montrées

- Les membres du grand public qui résident en Colombie-Britannique sont plus susceptibles que les résidents des autres régions de se souvenir que le gouvernement améliore la façon dont il prévient les incidents liés à la pollution marine et la façon dont il intervient en la matière (46 pour cent). Ceux qui résident Alberta sont plus susceptibles de se souvenir que le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif (43 pour cent) ou encore, qu'il travaille étroitement avec les peuples autochtones (36 pour cent).
- Les résidents des zones urbaines sont plus susceptibles de se souvenir que le gouvernement améliore la façon dont il prévient les incidents liés à la pollution marine et la façon dont il intervient en la matière (43 pour cent), préserve et restaure les écosystèmes côtiers (37 pour cent), collabore avec les collectivités locales (30 pour cent) ou travaille étroitement avec les peuples autochtones (29 pour cent).

2.3 IMPORTANCE DU PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

Quatorze aspects du Plan de protection des océans ont été soumis à l'évaluation des répondants, qui devaient établir l'importance perçue de chacun. Dans une proportion d'au moins quatre sur cinq, les membres du grand public sont d'avis que la capacité de renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent le milieu marin (85 pour cent) ou les mesures pour préserver les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au trafic maritime (80 pour cent) arrivent en tête de liste des aspects importants du plan. L'amélioration de la façon dont le gouvernement du Canada intervient lors d'incidents liés à la pollution marine (78 pour cent) ou dont il prévient les incidents liés à la pollution marine (77 pour cent), les mesures pour restaurer les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au transport maritime (77 pour cent), les investissements dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime (76 pour cent) ou la mise à jour des règlements et lois pour protéger les gens, les navires et l'environnement, qui sont signalés comme autant d'aspects importants par au moins les trois quarts des répondants, forment un deuxième niveau d'éléments d'importance. Les répondants sont légèrement moins nombreux à estimer qu'il est important de veiller à rendre la navigation plus sécuritaire grâce à l'amélioration de l'établissement des cartes marines et des radars, de collaborer avec les administrations locales pour aborder les enjeux liés au trafic maritime ou de renforcer la garde côtière auxiliaire dans l'Arctique pour intervenir lors de situations urgentes ou d'incidents liés à la pollution (73 pour cent, dans chaque cas). Soixante-dix pour cent) soutiennent que le travail en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes du Canada constitue également un aspect d'importance. Les deux tiers (67 pour cent) des répondants sont d'avis qu'il est important de bâtir de nouvelles stations d'embarcations de sauvetage pour améliorer le délai d'intervention lors des incidents maritimes. Beaucoup plus bas au classement figurent les mesures visant à augmenter les capacités de remorquage et les capacités de prévention de catastrophes grâce à de nouveaux remorqueurs (62 pour cent) ou la création d'équipes d'intervention communautaires autochtones afin que les collectivités autochtones jouent un plus grand rôle dans la sécurité maritime (57 pour cent).

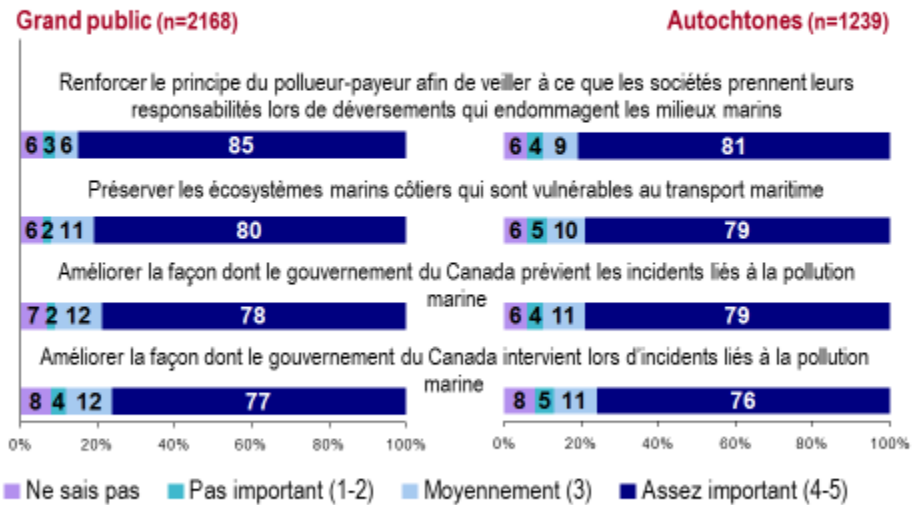
Les répondants des collectivités autochtones ont attribué au renforcement du principe de pollueur-payeur, pour veiller à ce que les entreprises prennent leurs responsabilités lorsque surviennent des déversements dommageables pour les milieux marins, une cote d'importance légèrement inférieure (81 pour cent) à celle établie dans la population en général. Par rapport à la population en général, ils ont toutefois attribué une cote d'importance légèrement supérieure aux mesures pour travailler plus étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes du Canada (77 pour cent), à la création d'équipes d'intervention communautaires autochtones afin que les collectivités autochtones jouent un plus grand rôle dans

la sécurité maritime (76 pour cent) et à la construction de nouvelles stations d'embarcations de sauvetage pour améliorer le délai d'intervention en cas d'incidents maritimes (72 pour cent).

Les répondants qui résident dans une collectivité côtière sont plus susceptibles d'attribuer des résultats plus élevés pour souligner l'importance de tous les aspects, par rapport aux résidents des autres collectivités du Canada.

Graphique 8a : Importance des aspects du PPO

« À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants? »

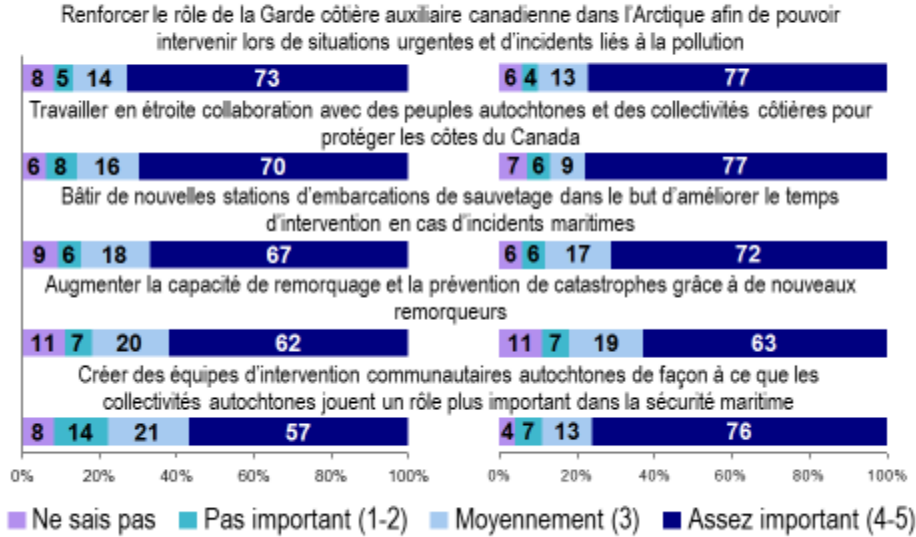


Graphique 8b : Importance des aspects du PPO

« À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants? »

Grand public (n=2168)

Autochtones (n=1239)



Les Associés de recherche EKOS

Plan de protection des océans – TC, 2018

Graphique 8c : Importance des aspects du PPO

« À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants? »

Grand public (n=2168)

Autochtones (n=1239)



Les Associés de recherche EKOS

Plan de protection des océans – TC, 2018

- Les membres de la population en général résidant en Colombie-Britannique ou dans des collectivités de l'Arctique sont plus susceptibles que les autres résidents à l'échelle du pays d'affirmer que les aspects suivants sont importants : amélioration de la façon dont le gouvernement prévient les incidents liés à la pollution marine et de la façon dont il intervient en cas d'incidents, la préservation des écosystèmes côtiers, le renforcement de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique et le renforcement du principe du pollueur-payeur.
- Les résidents des collectivités de l'Arctique sont beaucoup plus susceptibles (97 pour cent) que d'autres d'affirmer qu'il est important de travailler étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes canadiennes.
- Les résidents de la Colombie-Britannique (85 pour cent) sont plus susceptibles que d'autres de soutenir qu'il est important de bâtir de nouvelles stations d'embarcations de sauvetage en vue de réduire le délai d'intervention en cas d'incidents maritimes.
- Les résidents du Québec sont plus susceptibles d'affirmer que la plupart des aspects à l'étude sont importants, exception faite de l'amélioration des interventions en cas de pollution marine, de la création des équipes d'intervention communautaires autochtones, des investissements en recherche scientifique, du renforcement de la Garde côtière auxiliaire canadienne et des mesures pour rendre la navigation maritime plus sécuritaire.
- Par rapport aux hommes, les femmes sont plus susceptibles d'estimer que chaque aspect est important.
- Les Inuits (87 pour cent) et les Métis (84 pour cent) sont plus enclins que leurs homologues des Premières nations à affirmer qu'il est important d'améliorer la façon dont le gouvernement intervient lors des incidents liés à la pollution ou que la collaboration avec les collectivités locales est importante (80 pour cent dans chaque cas). Les Métis sont aussi plus susceptibles que les membres des autres collectivités autochtones au Canada d'affirmer qu'il est important de renforcer le principe du pollueur-payeur (87 pour cent). Les Premières nations dans les centres urbains (83 pour cent) sont plus susceptibles d'affirmer qu'il est important de restaurer les écosystèmes côtiers. Les Inuits sont plus susceptibles d'affirmer qu'il est important de travailler étroitement avec les peuples autochtones (88 pour cent), de créer des équipes d'intervention communautaires autochtones (87 pour cent) et de bâtir de nouvelles stations d'embarcations de sauvetage (85 pour cent).
- Il semble y avoir un lien entre la connaissance du PPO et la plus grande importance perçue de certains aspects précis du Plan. Par exemple, au nombre des membres de la population en général qui sont au courant du PPO, c'est en proportions considérablement plus fortes que les répondants attribuent de l'importance aux aspects suivants : la création d'équipes d'intervention communautaires autochtones, les investissements pour la recherche scientifique, l'établissement de nouvelles stations d'embarcations de sauvetage, l'accroissement des capacités de remorquage, de meilleurs cartes et radars et la restauration des écosystèmes vulnérables.

- Dans l'échantillon des personnes autochtones du Canada, les répondants au courant du PPO sont relativement plus susceptibles d'attacher de l'importance à une relation de travail étroite avec les collectivités autochtones et côtières, de même qu'à la collaboration avec les collectivités locales. C'est aussi le cas pour la restauration ou la préservation des écosystèmes côtiers et pour l'amélioration de la façon dont le gouvernement intervient en cas de pollution marine.

2.4 CONSÉQUENCES DU PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

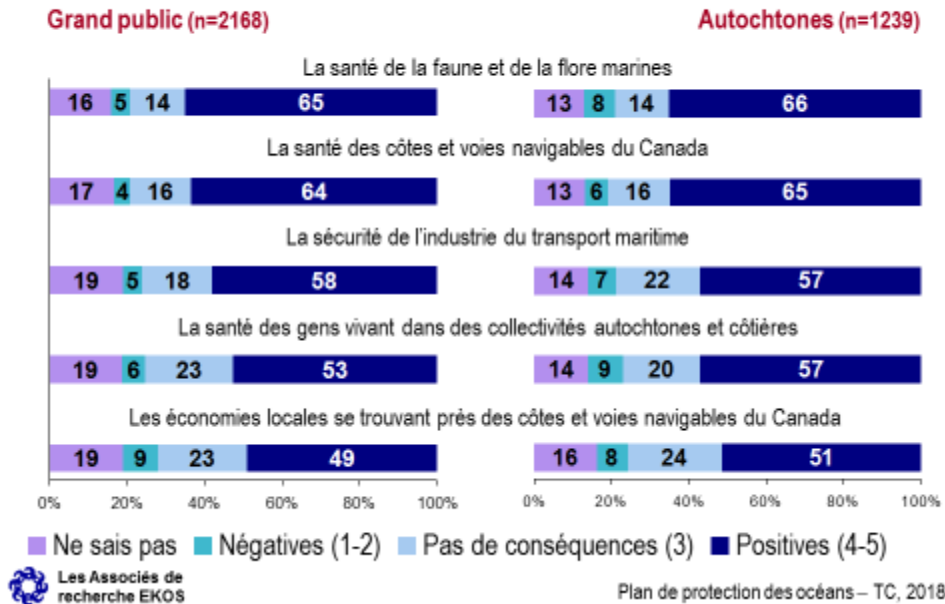
Dans l'échantillon du grand public, près des deux tiers des répondants estiment que le PPO aura un effet favorable sur la santé de la faune et de la flore marines et sur la santé des côtes et voies navigables du Canada (65 pour cent dans chaque cas). Près de six personnes sur 10 (58 pour cent) sont d'avis que le Plan aura des effets positifs sur la sécurité de l'industrie du transport maritime. Près de la moitié des personnes interrogées sont d'avis qu'un effet favorable se fera sentir sur le plan de la santé des gens vivant dans des collectivités autochtones et côtières (53 pour cent) ou sur l'économie locale des secteurs à proximité des côtes et voies navigables.

Les répondants des peuples autochtones du Canada estiment aussi que le PPO aura des effets positifs sur la santé de la faune et de la flore marines (66 pour cent) ou sur la santé des côtes et voies navigables (65 pour cent). Par rapport à la population en général, les membres de cet échantillon sont plus enclins à estimer que le Plan aura un effet favorable sur la santé des personnes vivant dans des collectivités autochtones ou côtières.

Les personnes habitant en dehors des zones côtières sont plus susceptibles d'estimer que le PPO aura des conséquences favorables sur chacun des aspects à l'étude.

Graphique 9 : Conséquences du PPO

« Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants? »



- Les membres de la population en général habitant dans des collectivités de l'Arctique sont plus susceptibles d'affirmer que le Plan n'aura pas d'effet sur la plupart des aspects à l'étude, exception faite de l'économie des secteurs à proximité des côtes et voies navigables du Canada, domaine dans lequel ces répondants sont plus susceptibles que ceux des autres régions d'indiquer que le Plan entraînera des conséquences positives (68 pour cent).
- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'estimer que le PPO aura un effet dans chacun des cinq domaines à l'étude.
- Bien qu'il n'y ait pas de différences considérables sur le plan des perceptions entre les répondants au courant des enjeux et ceux qui ne le sont pas, naturellement, les personnes chez qui la sécurité maritime inspire plus de confiance, de façon générale, sont également plus disposées à évaluer que les effets du Plan seront positifs dans divers domaines. Néanmoins, ceux qui considèrent que la sécurité maritime est importante sont considérablement plus susceptibles d'estimer que les conséquences sont positives dans tous les domaines. Ces tendances s'observent dans l'échantillon du grand public et dans celui des personnes autochtones.

2.5 CONFIANCE À L'ÉGARD DU PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

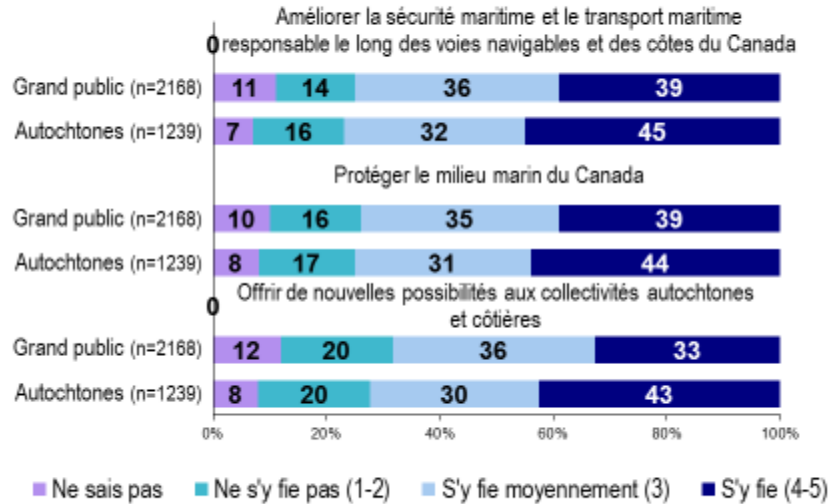
Les résultats indiquent que le Plan de protection des océans inspire un niveau de confiance modéré aux Canadiens. En particulier, dans le grand public, quatre personnes interrogées sur dix (39 pour cent) se disent convaincues que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables canadiennes. Dans la même proportion (39 pour cent), les répondants sont persuadés que le programme protégera le milieu marin au Canada. Le tiers (33 pour cent) des personnes interrogées estiment que le programme offrira de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones. Dans des proportions oscillant entre un pour sept (14 pour cent) et un pour cinq (20 pour cent), les répondants ne sont pas convaincus de l'efficacité du programme dans chacun de ces domaines.

Comparativement à la population en général, les peuples autochtones du Canada expriment un niveau de confiance quelque peu supérieur à l'égard du Plan de protection des océans. Près de la moitié des membres de ces collectivités affirment que le programme améliorera la sécurité maritime et protégera le milieu marin au Canada (dans des proportions de 44 pour cent dans chaque cas). Ils sont presque aussi nombreux (43 pour cent) à estimer que le programme offrira de nouvelles possibilités pour les collectivités autochtones. Ce résultat témoigne d'une hausse de dix points par rapport au résultat témoignant de la confiance dans la population en général.

En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité maritime et du transport maritime responsable, de même que la protection du milieu marin au Canada, les niveaux de confiance sont légèrement plus faibles chez les résidents des collectivités côtières, tant dans la population en général que chez les peuples autochtones au Canada. Cette différence ne s'observe toutefois pas au sujet de l'aspect de l'offre de nouvelles possibilités pour les peuples autochtones et les collectivités côtières.

Graphique 10 : Confiance à l'égard du PPO

« À quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans pour...? »



- Comparativement à d'autres régions du Canada, les résidents des collectivités de l'Arctique et du Québec se fient davantage au Plan de protection des océans pour améliorer la sécurité maritime (dans des proportions de 59 pour cent et de 47 pour cent, respectivement) et pour protéger le milieu marin canadien (dans des proportions de 59 pour cent et de 46 pour cent, respectivement). Les résidents de la Colombie-Britannique sont régulièrement plus enclins à évaluer que leur niveau de confiance à l'égard du Plan de protection des océans est faible.
- Comparativement aux résidents des zones urbaines, les résidents des collectivités éloignées et, dans une moindre mesure, ceux qui habitent en zone rurale se montrent régulièrement plus confiants à l'égard du Plan de protection des océans.
- Les jeunes (qui ont moins de 25 ans) et les personnes âgées (qui ont 65 ans ou plus) affichent des niveaux de confiance régulièrement supérieurs à la moyenne.
- Chez les peuples autochtones du Canada, comparativement à leurs homologues, les Inuits sont plus susceptibles de se dire convaincus que le Plan de protection des océans offrira de nouvelles possibilités aux peuples autochtones et aux collectivités côtières (54 pour cent).
- Dans la population en général et dans une moindre mesure, chez les peuples autochtones du Canada, les personnes qui sont au courant de ces aspects et qui en perçoivent l'importance, et plus particulièrement les personnes qui connaissent le PPO, sont beaucoup plus susceptibles de se dire confiantes en ce qui concerne les améliorations au chapitre de la

sécurité maritime et des pratiques de transport maritime responsables, la protection du milieu marin et les nouvelles possibilités pour les collectivités autochtones et côtières.

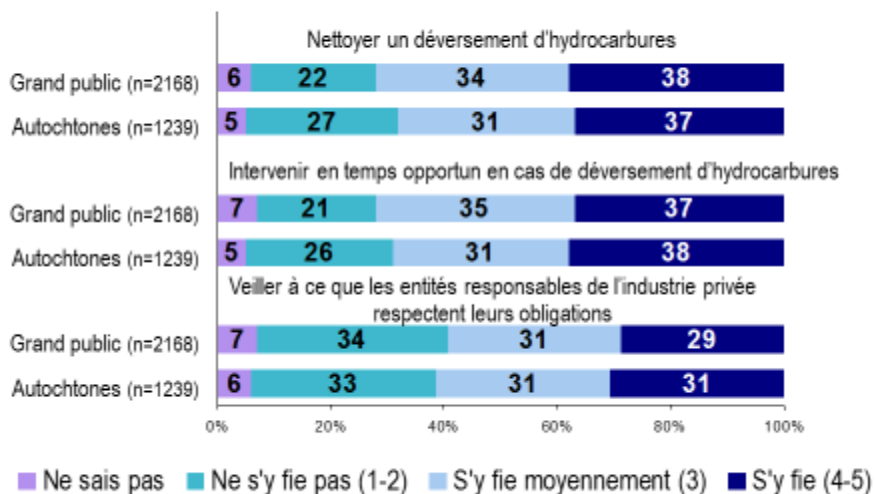
2.6 CONFIANCE À L'ÉGARD DU SYSTÈME D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES

En réaction à la description du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada, les personnes interrogées font état de divers niveaux de confiance. Quatre Canadiens sur dix estiment qu'ils s'y fieraient pour nettoyer efficacement un déversement (38 pour cent sont de cet avis, comparativement à 22 pour cent des répondants qui estiment que leur niveau de confiance est faible) et pour intervenir en temps opportun lors d'un déversement d'hydrocarbures (37 pour cent par rapport à 21 pour cent dont le niveau de confiance est faible). Les points de vue sont beaucoup plus partagés lorsqu'il est question de veiller à ce que les entités responsables de l'industrie privée respectent leurs obligations : seulement 29 pour cent des personnes interrogées sont d'avis que le système canadien d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures peut faire en sorte que les entités de l'industrie privée respectent leurs obligations, comparativement à 34 pour cent qui expriment des doutes à cet égard.

Les niveaux de confiance au sujet du programme sont semblables chez les répondants autochtones, qui sont toutefois légèrement plus susceptibles d'avoir des doutes au sujet de la capacité du régime à nettoyer un déversement (27 pour cent font état de niveaux de confiance très faibles ou inexistantes), comparativement à la population en général.

Graphique 11 : Confiance à l'égard du système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures

« À quel point vous vous fiez au système canadien d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures pour faire ce qui suit...? »



- Les résidents de la Colombie-Britannique font état de façon uniforme de niveaux de confiance plus faibles à l'égard du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Les résidents des collectivités de l'Arctique sont plus susceptibles d'indiquer que leur niveau confiance à l'égard du système est faible en ce qui concerne sa capacité de veiller à ce que les tiers respectent leurs obligations (63 pour cent) et sa capacité de nettoyer un déversement (41 pour cent).
- Les répondants résidant dans des collectivités rurales sont plus susceptibles de dire se fier au Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en ce qui concerne des interventions opportunes lors d'un déversement d'hydrocarbures (44 pour cent) ou des mesures pour veiller à ce que les entités de l'industrie privée respectent leurs obligations (35 pour cent).
- Les répondants de moins de 25 ans sont régulièrement plus enclins à dire que le système leur inspire confiance.
- Les répondants qui sont généralement plus au courant des enjeux de sécurité maritime et de protection environnementale sont aussi plus enclins à se dire en confiance, tant dans l'échantillon de la population en général que dans celui des personnes autochtones.

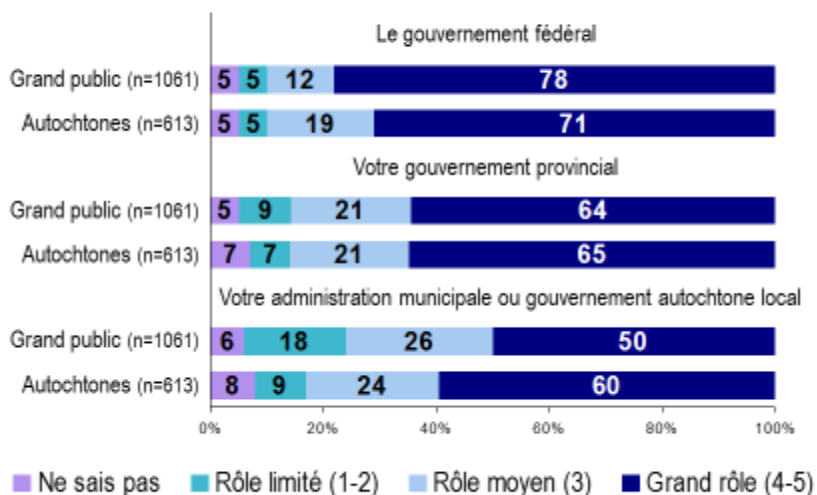
2.7 PRÉFÉRENCES AU SUJET DES RÔLES DANS L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ MARITIME

Les résultats indiquent que la population préfère nettement que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans l'amélioration de la sécurité maritime. Au nombre des membres de la population en général, huit personnes sur dix (78 pour cent) estiment que le gouvernement fédéral devrait jouer un grand rôle à ce chapitre, tandis qu'un peu plus de six répondants sur dix (64 pour cent) soutiennent que leur gouvernement provincial devrait se voir confier une tâche semblable. La moitié (50 pour cent) des personnes interrogées souhaiteraient que leur administration municipale ou locale joue un rôle important sur le plan de la sécurité maritime. Toutefois, le cinquième (18 pour cent) de ces répondants préféreraient que leur administration locale ne se mêle pas de ces questions.

Les répondants des peuples autochtones du Canada se montrent quelque peu moins favorables à l'adoption d'un rôle important du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité maritime (71 pour cent). Ils sont toutefois plus enclins à affirmer que les administrations autochtones devraient jouer un rôle clé (60 pour cent).

Graphique 12 : Préférences au sujet des rôles dans l'amélioration de la sécurité maritime

« À quel point les entités suivantes ont-elles un rôle important à jouer pour améliorer la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région? »



- Comparativement à d'autres régions au Canada, les résidents des provinces côtières, à savoir la Colombie-Britannique et les provinces du Canada atlantique, sont plus susceptibles d'affirmer que leur gouvernement provincial devrait jouer un rôle important (dans des proportions de 80 pour cent et de 75 pour cent, respectivement). Les moins susceptibles de se dire de cet avis sont les Albertains (49 pour cent), suivi des résidents des collectivités de l'Arctique (52 pour cent). Dans une proportion d'environ six pour dix, les résidents de l'Ontario et du Québec (63 pour cent dans chaque cas) et ceux des Prairies (59 pour cent) sont d'avis que leur gouvernement provincial devrait jouer un grand rôle à ce chapitre.
- Au nombre des répondants autochtones, ce sont les Métis qui se révèlent les plus enclins à affirmer que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle clé dans l'amélioration de la sécurité maritime (78 pour cent).
- Naturellement, les répondants qui sont au courant de ces enjeux et qui en perçoivent l'importance sont plus susceptibles de soutenir que tous les ordres de gouvernement devraient jouer un grand rôle à cet égard.

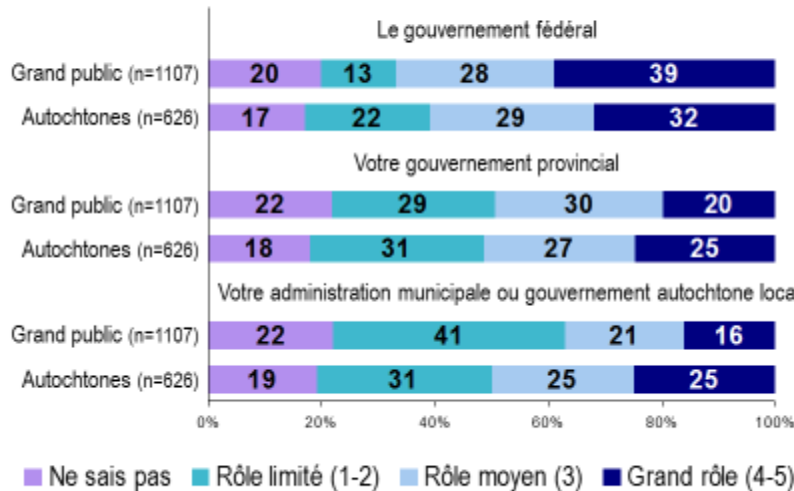
2.8 RÔLES PERÇUS DANS L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ MARITIME

Les résultats indiquent que les perceptions de la population sont loin de refléter ses préférences en ce qui concerne le rôle souhaité dans l'amélioration de la sécurité maritime. Quatre membres de la population en général sur dix (39 pour cent) sont d'avis que le gouvernement fédéral a joué un rôle primordial. Le cinquième (20 pour cent) des répondants seulement estiment que leur gouvernement provincial a joué un rôle important, comparativement à 29 pour cent des répondants qui estiment qu'il a joué un rôle minimal. Seize pour cent des répondants soutiennent que leur administration locale a joué un grand rôle, tandis que dans une proportion plus de deux fois plus élevée (41 pour cent), les répondants estiment que leur administration municipale a peu contribué à ce chapitre.

Les membres des populations autochtones du Canada sont légèrement moins susceptibles d'affirmer que le gouvernement fédéral a joué un rôle clé (32 pour cent), mais ils sont relativement plus disposés à soutenir que leur administration locale (25 pour cent) ou leur gouvernement provincial (25 pour cent) a joué un rôle important dans l'amélioration de la sécurité maritime.

Graphique 13 : Rôles perçus dans l'amélioration de la sécurité maritime

« Selon ce que vous savez, au cours des dernières années, à quel point les entités suivantes ont-elles joué un rôle important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime, y compris celles relatives à la navigation sécuritaire, dans votre région? »



- Les résidents du Québec et des provinces de l'Atlantique sont plus disposés à affirmer que leur gouvernement provincial a joué au moins un rôle de portée moyenne dans l'élaboration de pratiques de sécurité maritime (64 pour cent et 63 pour cent, respectivement). Les Québécois sont aussi plus susceptibles d'affirmer que leur administration locale a joué un rôle moyen à important (50 pour cent). Les résidents de l'Alberta sont beaucoup plus enclins à estimer que leurs gouvernements aux échelons local et provincial ont joué un petit rôle seulement (62 pour cent et 55 pour cent, respectivement). Les résidents des collectivités de l'Arctique sont plus enclins à indiquer que le gouvernement fédéral a joué un rôle majeur (63 pour cent).
- Comparativement aux femmes, les hommes sont plus susceptibles de se dire d'avis que leur gouvernement provincial a joué un rôle limité seulement dans l'élaboration de ces pratiques (34 pour cent p. opp. à 24 pour cent).
- Au nombre des peuples autochtones au Canada, les Inuits et les Premières nations des collectivités autochtones sont plus susceptibles d'avoir l'impression que leur administration locale ou régionale a joué un grand rôle (35 pour cent et 36 pour cent, respectivement).

- Les répondants ayant les plus forts niveaux de connaissance au sujet de ces enjeux ou affirmant que ces enjeux sont plus importants sont plus enclins à avoir souligné que tous les ordres de gouvernement ont joué des rôles importants dans le passé.

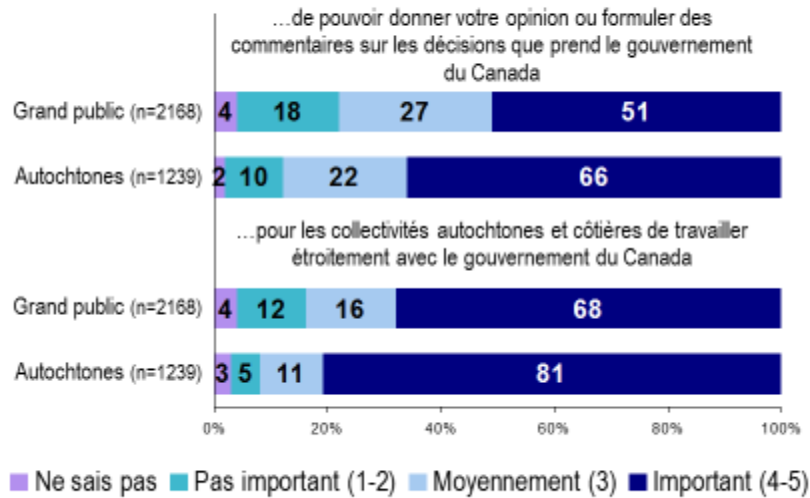
2.9 L'IMPORTANCE D'AVOIR UN MOT À DIRE DANS LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les répondants du sondage devaient indiquer dans quelle mesure il est important, selon eux, de permettre aux membres des peuples autochtones et des collectivités côtières, de même qu'aux particuliers canadiens de la population en général, de participer aux décisions du gouvernement du Canada. Dans la population en général, les deux tiers (68 pour cent) des répondants estiment qu'il est important pour les collectivités autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement fédéral (comparativement à seulement 12 pour cent des résidents qui estiment que cela n'a guère d'importance). Par ailleurs, la moitié (51 pour cent) des répondants de ce groupe estiment qu'il est très important que les citoyens aient voix au chapitre en ce qui concerne ces décisions (comparativement à 18 pour cent).

Les répondants autochtones attachent considérablement plus d'importance aux deux niveaux de participation de la population. Dans une forte proportion d'environ huit pour dix (81 pour cent), les répondants de ce groupe affirment qu'il est très important que les collectivités autochtones et côtières travaillent étroitement avec le gouvernement fédéral, tandis que les deux tiers des répondants (66 pour cent) estiment qu'il est très important que chaque Canadien puisse donner son avis.

Graphique 14 : L'importance d'avoir un mot à dire dans les décisions du GC

« À quel point est-il important ... relativement à la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région? »



- Fait dont il ne faut peut-être pas se surprendre, les résidents des provinces ayant un accès direct aux océans Atlantique et Pacifique (le Québec, la Colombie-Britannique et les provinces de l'Atlantique) sont plus susceptibles d'attribuer un fort niveau d'importance aux possibilités, pour les citoyens ordinaires, de donner leur opinion au sujet des décisions liées à la sécurité maritime (ils sont de cet avis dans des proportions de 63 pour cent, 63 pour cent et 65 pour cent, respectivement). Suivant la même logique, les résidents des provinces de l'intérieur, à savoir l'Alberta, les Prairies et l'Ontario, sont plus susceptibles d'attribuer un faible niveau d'importance à la possibilité de formuler des commentaires (dans des proportions de 32 pour cent, 28 pour cent et 21 pour cent, respectivement).
- Les résidents des zones urbaines sont plus susceptibles d'affirmer que la possibilité de formuler des commentaires au sujet de ces décisions a peu d'importance.
- Les personnes de 65 ans ou plus sont plus susceptibles de soutenir qu'il est très important que les gouvernements acceptent aussi bien la rétroaction des membres de la population canadienne en général (64 pour cent) que celle des membres de peuples autochtones et des collectivités côtières (80 pour cent).
- Les femmes sont plus susceptibles d'estimer que la collaboration entre les collectivités côtières et autochtones et le gouvernement fédéral est très importante (76 pour cent sont de

cet avis, comparativement à 61 pour cent des hommes), tandis que les hommes sont plus susceptibles de soutenir que cette collaboration a peu d'importance (18 pour cent sont de cet avis, comparativement à 6 pour cent des femmes).

- L'importance perçue de la consultation des collectivités côtières et autochtones semble reculer lorsque le revenu du ménage augmente (passant de 75 pour cent des personnes dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ à 58 pour cent des personnes dont le revenu s'établit à au moins 150 000 \$).
- Au nombre des personnes autochtones, les Inuits attribuent relativement plus d'importance à leur collaboration dans les décisions gouvernementales (80 pour cent).
- Naturellement, les membres de l'échantillon de la population en général et de celui des personnes autochtones qui sont plus au courant de ces enjeux et qui leur attachent une plus grande importance sont aussi plus susceptibles de souligner l'importance de formuler des commentaires au sujet de la sécurité maritime.

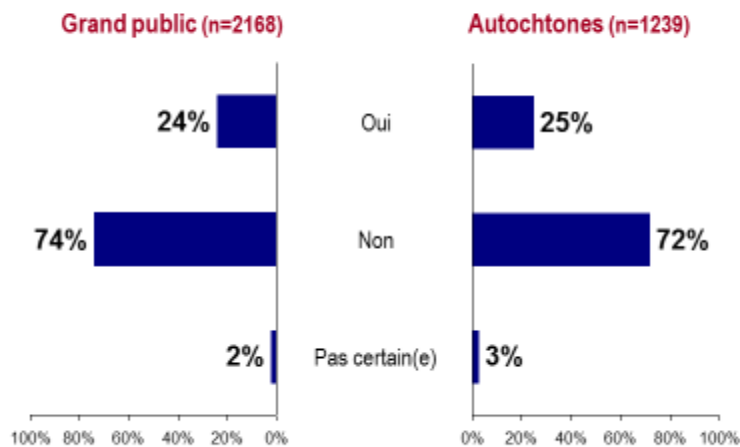
2.10 INCIDENCE DE LA RECHERCHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ MARITIME

Les Canadiens sont peu nombreux à avoir fait des recherches pour obtenir de l'information sur la sécurité maritime. Le quart des membres de la population en général (24 pour cent) ont fait des recherches ciblant ce genre d'information, tandis que les trois quarts (74 pour cent) ne l'ont pas fait.

C'est dans une faible proportion tout aussi faible (un quart, soit 25 p. 100) que les répondants des peuples autochtones du Canada disent avoir fait des recherches pour trouver de l'information sur la sécurité maritime.

Graphique 15 : Incidence de la recherche de renseignements sur la sécurité maritime

« Avez-vous déjà recherché des renseignements sur la sécurité maritime au Canada? »



Les Associés de recherche EKOS

Plan de protection des océans – TC, 2018

- Les résidents des collectivités de l'Arctique (43 pour cent), de la Colombie-Britannique (37 pour cent) et des collectivités rurales et éloignées (30 pour cent dans chaque cas), ainsi que les hommes (29 pour cent) sont plus susceptibles d'avoir cherché à obtenir ce genre d'information. Les résidents des Prairies sont les répondants les moins susceptibles d'avoir cherché à obtenir ce genre d'information (14 pour cent). Les résultats à ce chapitre pour les répondants qui résident dans la région de l'Atlantique (26 pour cent), en Alberta (24 pour cent), au Québec (21 pour cent) et en Ontario (22 pour cent) font écho à la moyenne globale.
- Les répondants des échantillons du grand public et des personnes autochtones qui sont plus au courant de ces enjeux et qui leur attachent une plus grande importance sont aussi plus susceptibles d'avoir cherché à obtenir de l'information sur la sécurité maritime. Cela se vérifie aussi chez les personnes qui sont plus particulièrement au courant du PPO.

2.11 PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

Les répondants devaient indiquer quelles sont les sources qu'ils seraient le plus susceptibles de consulter s'ils cherchaient à obtenir de l'information au sujet des programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des océans, des voies navigables et des côtes du Canada. Dans la population en général, les deux tiers (68 pour cent) des répondants indiquent qu'ils feraient leur recherche d'information sur Internet, tandis que la moitié environ (47 pour cent) des répondants de ce groupe consulteraient directement un site Web du gouvernement du Canada. Le cinquième (21 pour cent) des répondants feraient leurs recherches au moyen de médias conventionnels comme la télévision, la radio ou les journaux, tandis que le sixième (16 pour cent) des répondants feraient appel à une organisation sans but lucratif. Le dixième environ des répondants s'adresseraient à quelqu'un qui travaille dans le domaine des transports (13 pour cent), composeraient le 1-800-O-Canada (11 pour cent) ou demanderaient à quelqu'un qui travaille dans le secteur du transport maritime (10 pour cent). Au nombre des autres réponses courantes figurent les médias sociaux (8 pour cent), les proches et amis (7 pour cent), les émissions-débats à la télévision (6 pour cent), les journaux locaux (5 pour cent) et les revues (4 pour cent).

Les répondants autochtones sont quelque peu moins susceptibles de faire des recherches sur Internet (61 pour cent), de consulter un site Web du gouvernement du Canada (35 pour cent) ou de s'adresser à une organisation non gouvernementale (11 pour cent), tandis qu'ils seraient un peu plus susceptibles de faire appel aux médias sociaux (13 pour cent).

La comparaison entre les résultats des répondants qui ont répondu au sondage en ligne et les résultats de ceux qui ont répondu au sondage au téléphone révèlent que les répondants au sondage en ligne sont beaucoup plus portés à faire appel à la plupart des sources d'information. On considère qu'il s'agit d'une tendance caractéristique du mode de collecte de données : étant donné que les répondants du sondage en ligne voient la liste d'options, ils ont une plus grande capacité à choisir bon nombre de sources dans la liste.

Tableau 5 : Principales sources d'information

Si vous souhaitiez en savoir plus sur les programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des océans, des voies navigables et des côtes du Canada, où serait-il le plus possible que vous recherchiez de l'information ou à qui serait-il le plus probable que vous vous adressiez?

-	Grand public	Peuples autochtones
n=	2167	1239
Internet (p. ex., moteur de recherche comme Google)	68 %	61 %
Transports Canada ou un autre site Web du gouvernement du Canada	47 %	35 %
Nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux	21 %	22 %
Organisation non gouvernementale pertinente (p. ex., ONG environnementale)	16 %	11 %
Quelqu'un qui travaille dans le domaine du transport ou de la sécurité maritime à l'échelle régionale	13 %	10 %
Ligne sans frais ou visite dans des bureaux du gouvernement du Canada	11 %	13 %
Quelqu'un qui travaille dans l'industrie du transport maritime	10 %	7 %
Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	8 %	13 %
Amis, famille, connaissances	7 %	7 %
Émissions-débats à la télévision, à la radio ou dans les journaux	6 %	6 %
Journaux communautaires ou de quartier	5 %	6 %
Revue	4 %	4 %
Autre	2 %	3 %
Je ne me rappelle pas	4 %	7 %

Seules les réponses de 2 % et plus sont montrées

- Les résidents des collectivités de l'Arctique sont beaucoup moins susceptibles d'utiliser Internet (41 pour cent).
- Les résidents urbains sont plus susceptibles de faire appel à Internet (71 pour cent), à un site Web du gouvernement du Canada (52 pour cent), aux médias conventionnels (25 pour cent) ou à une organisation non gouvernementale (19 pour cent) pour se renseigner.
- Les personnes qui ont moins de 25 ans sont plus enclines à faire appel aux médias conventionnels (36 pour cent), aux médias sociaux (28 pour cent) ou à leurs amis et proches (20 pour cent).
- Les diplômés universitaires sont plus susceptibles de consulter un site Web du gouvernement du Canada (56 pour cent).
- Les résultats témoignant de l'utilisation des sites Web du gouvernement du Canada s'accroissent graduellement avec le revenu du ménage (passant de 35 pour cent des personnes qui gagnent moins de 40 000 \$ à 60 pour cent des personnes dont le revenu s'établit au moins à 150 000 \$). Les personnes dont le revenu annuel du ménage est inférieur à 40 000 \$ sont moins enclines à faire des recherches dans Internet.

- Comparativement aux autres personnes autochtones, les Premières nations résidant dans des centres urbains sont plus susceptibles de faire appel à Internet (66 pour cent), à un site Web du gouvernement (38 pour cent) ou à des médias conventionnels (32 pour cent). Les Métis sont également plus susceptibles de consulter un site Web du gouvernement (41 pour cent).

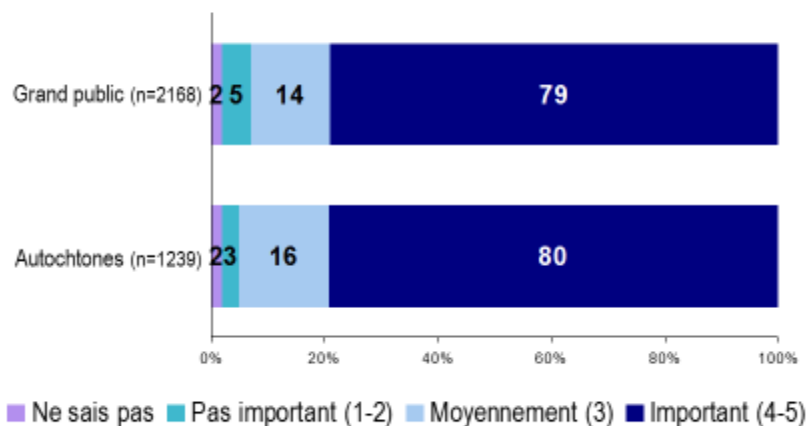
2.12 IMPORTANCE DE L'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ MARITIME

Les résultats révèlent une vaste demande de la population pour de l'information provenant du gouvernement fédéral au sujet de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime et dans la protection du milieu marin au Canada. Parmi les membres de la population en général, huit répondants sur 10 (79 p. 100) sont d'avis que des communications régulières sont très importantes. Par ailleurs, le septième (14 pour cent) des répondants de ce groupe estiment que l'information est moyennement importante et une personne interrogée sur 20 seulement (5 p. 100) affirme que cette information a peu ou pas d'importance.

Dans le même registre, les peuples autochtones du Canada attachent une grande importance aux communications ouvertes. Dans une forte proportion de huit pour dix (80 pour cent), les répondants estiment que les communications gouvernementales sont importantes.

Graphique 16 : Importance de l'information sur la sécurité maritime

« À quel point est-il important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime et la protection globale du milieu marin du Canada? »



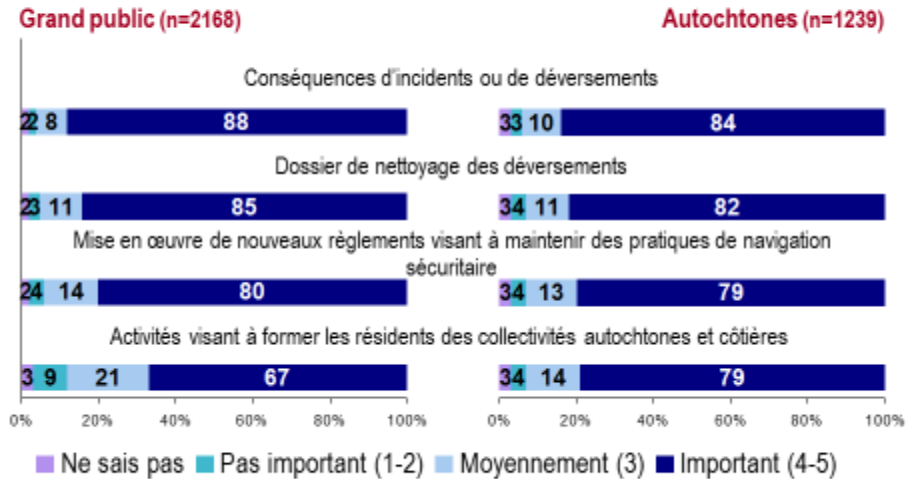
2.13 IMPORTANCE DE TYPES PRÉCIS D'INFORMATION

Lorsque la portée des questions se limite à divers types précis d'information, les résultats illustrent de nouveau que les Canadiens attachent une grande importance à l'information sur le rôle que joue le gouvernement fédéral dans la protection des côtes et voies navigables du Canada. Dans une proportion de neuf pour dix (88 pour cent), les membres de la population en général sont d'avis qu'il est important que le gouvernement fédéral veille à ce que ses citoyens soient au courant de l'incidence des accidents et déversements, tandis que dans une proportion semblable (85 pour cent), les répondants aimeraient se tenir au courant des efforts gouvernementaux de nettoyage des déversements. Huit répondants sur dix (80 p. 100) indiquent qu'il est crucial que le gouvernement fédéral tienne régulièrement à jour ses citoyens sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir des pratiques de navigation sécuritaire. Les activités visant à former les résidents des collectivités autochtones et côtières sont tenues pour des éléments d'information relativement moins importants, même si une vaste majorité de répondants (67 p. 100) estiment qu'il s'agit d'éléments cruciaux des communications gouvernementales.

Les membres des peuples autochtones du Canada attachent des niveaux d'importance aussi élevés à l'obtention d'information liée à l'incidence des déversements (84 pour cent), au dossier de nettoyage (82 pour cent) et à la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir des pratiques de navigation sécuritaire (79 pour cent). Comparativement à la population en général, ces répondants sont beaucoup plus susceptibles d'estimer que l'obtention d'information sur des activités pour former les résidents des collectivités autochtones et côtières (79 pour cent) est importante.

Graphique 17 : Importance de types précis d'information

« À quel point croyez-vous qu'il est important que le gouvernement du Canada fournisse les types de renseignements suivants aux Canadiens sur le rôle qu'il joue dans la protection des côtes et voies navigables du Canada? »



- Les répondants qui ont 65 ans ou plus (79 pour cent), les Québécois (73 pour cent) et les femmes (73 pour cent) sont plus susceptibles d'attribuer un niveau élevé d'importance à l'information sur les activités visant à former les résidents des collectivités autochtones et côtières (79 pour cent), comparativement à leurs homologues. Les résultats témoignant de l'importance perçue de l'information sur ces activités diminuent aussi lorsqu'augmente le revenu du ménage (passant de 76 pour cent des personnes qui gagnent moins de 40 000 \$ à 54 pour cent des personnes dont le revenu s'établit à 150 000 \$ ou plus).

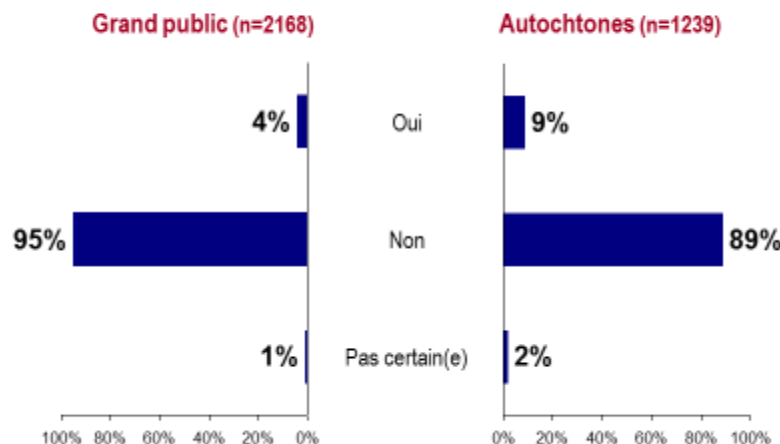
2.14 PARTICIPATION AUX SÉANCES DE MOBILISATION

Les résultats indiquent que très peu de Canadiens ont participé à une séance de mobilisation au sujet de la sécurité maritime ou du Plan de protection des océans. Quatre pour cent seulement des répondants de la population en général soulignent qu'ils ont déjà participé à une séance de mobilisation, comparativement à 95 pour cent qui ne l'ont pas fait.

Les répondants autochtones sont deux fois plus susceptibles d'avoir participé à une séance de mobilisation (dans une proportion de 9 pour cent), même si la grande majorité des personnes interrogées (89 pour cent) ne l'ont toujours pas fait.

Graphique 18 : Participation aux séances de mobilisation

« Avez-vous déjà assisté à une séance de mobilisation dans votre région sur la sécurité maritime et sur le Plan de protection des océans? »



- À l'échelle régionale, la participation à ces séances est un peu plus répandue dans les collectivités de l'Arctique (21 pour cent), en Colombie-Britannique (10 pour cent) et dans les provinces de l'Atlantique (8 pour cent).
- Il semble y avoir un fléchissement de la participation lorsque la densité de la population augmente (de 12 p. 100 dans les collectivités éloignées à 2 pour cent des répondants qui résident en milieu urbain).
- Les anciens participants des séances de mobilisation sont plus susceptibles d'être au courant des enjeux, en particulier du PPO.

3. SOMMAIRE DES OBSERVATIONS DÉCOULANT DES ENTREVUES AUPRÈS DES INTERVENANTS AUTOCHTONES

a) Importance de l'océan

Dans les collectivités autochtones et les collectivités côtières, l'océan est un élément fondamental de la culture, de l'alimentation, des habitudes de transport et de l'économie. Selon les peuples autochtones, l'océan a inspiré leurs ancêtres pendant des générations et a favorisé l'établissement le long des régions côtières. Pendant cette période, aux dires d'informateurs clés, l'océan s'est révélé comme une « merveille spirituelle » et a inspiré de nombreuses légendes. L'océan a constitué une source cruciale de nourriture dans les collectivités côtières; comme l'a fait valoir un informateur clé : « l'océan est notre garde-manger ». L'océan permet de recueillir des aliments : plantes marines, oursins, saumon et autre poisson, mollusques, phoques et baleines. Les informateurs clés soulignent aussi le rôle crucial que joue l'océan pour les collectivités côtières sur le plan du transport. Les voies navigables permettent aux collectivités autochtones et côtières de tisser des liens avec d'autres collectivités, d'élargir les régions de chasse et de pêche et de faire du commerce. Comme l'ont souligné la plupart des informateurs clés interrogés, les membres des collectivités autochtones et des collectivités côtières sont sur ou dans l'eau presque tous les jours et se transmettent l'apprentissage de la navigation de génération en génération.

b) Transport maritime

Selon bon nombre d'informateurs clés, le transport maritime est important pour leur collectivité comme source d'approvisionnements vitaux. La plupart reconnaissent que la navigation maritime à petite échelle permet de livrer des marchandises à la collectivité, à divers degrés. Pour quelques collectivités, il existe un accès routier pour recevoir des biens, tandis que les fournitures parviennent à certaines collectivités du Nord, seulement pendant une période intensive de l'été, par transport maritime. Bon nombre de répondants, surtout dans la région du Pacifique, reçoivent des biens par transport maritime tout au long de l'année. De nombreuses collectivités côtières éloignées s'alimentent au moyen de génératrices au diesel. Dans ce contexte, le carburant est une commodité que l'on se procure par transport maritime, qui sert à préparer des aliments et à chauffer les foyers pendant l'hiver. De la même façon, bien que de nombreuses collectivités autochtones et côtières se

procurent leur nourriture au moyen de la chasse et de la pêche, elles reçoivent des aliments, des vêtements et d'autres fournitures par transport maritime.

Bon nombre d'informateurs clés font aussi état de préoccupations liées au transport maritime en ce qui concerne les grands pétroliers, les bâtiments de débarquement et le transport maritime par conteneurs et de leurs effets possibles sur la collectivité. Tandis qu'un informateur clé de la région du Pacifique soulève des préoccupations au sujet des grands bâtiments de débarquement, compte tenu des effets de la déforestation, la plupart des personnes interrogées s'inquiètent d'enjeux de sécurité maritime et des risques d'accident catastrophique. Les préoccupations liées à la sécurité maritime ont de multiples facettes. En particulier dans la région du Pacifique, l'augmentation du trafic soulève des préoccupations relatives aux risques de collisions, soit avec d'autres grands navires, soit avec les petits bateaux de pêche de la collectivité. Quelques informateurs clés ont soulevé l'effet de l'accroissement du trafic maritime non seulement sur le plan de la sécurité maritime, mais aussi au chapitre des modes de subsistance. Aux dires d'un informateur clé, si un bateau de pêche autochtone doit céder le passage à un grand navire, un temps de pêche précieux est perdu pendant des périodes qui peuvent être cruciales en ce qui concerne la marée ou la disponibilité du poisson. Certains informateurs clés se préoccupent de l'accroissement du trafic maritime en raison de la possibilité qu'il y ait de nouveaux navires dont l'équipage ne connaît pas bien le secteur. Les grands navires naviguant en eaux turbulentes, entre les gros rochers cachés sous l'eau, dans les passages étroits, constituent une préoccupation, selon ces informateurs clés. Comme quelqu'un l'a souligné, « Si le navire sombre et s'écrase contre les rochers, la coque peut être endommagée, cela peut causer des dégâts importants » [traduction]. À ce propos, plusieurs informateurs clés donnent des exemples précis d'épaves qui ont contaminé ou menacé de contaminer les eaux avoisinant leurs collectivités.

Certains informateurs clés se préoccupent le plus vivement du transport par pétroliers, en particulier de l'augmentation de ce type de marchandises dans la région du Pacifique. Compte tenu des préoccupations que soulèvent les voies de navigation à trafic élevé dans ces secteurs étroits et rocheux, ces informateurs clés estiment que la question ne consiste pas à savoir « si » un accident causant un déversement d'hydrocarbures et la contamination de l'environnement aura lieu, mais bien « quand » il se produira.

Quelques informateurs clés font partie de collectivités côtières qui ne sont pas situées à proximité des couloirs de navigation des grands navires. Par conséquent, ces informateurs clés affirment que leurs collectivités sont moins exposées aux grands navires et que de façon générale, le transport maritime inspire moins de préoccupations. Toutefois, quelques informateurs clés soutiennent que s'il y avait un accident dans le contexte du transport maritime à grande échelle, selon les courants, il pourrait y avoir un risque de contamination dans la collectivité à cause du pétrole, du gaz ou de toute autre marchandise. Comme quelqu'un l'a signalé, « tout ce qui se déroule

à l'abri de nos regards peut néanmoins nous toucher et avoir des effets [dans la collectivité]. »
[traduction]

Quelques informateurs clés entrevoient des possibilités économiques venant de l'accroissement du transport maritime, surtout pour les collectivités ayant un port en eau profonde. Comme l'a signalé une personne interrogée : « De toute évidence, la sécurité est la principale préoccupation. Cela dit, si c'est possible de le faire de façon sécuritaire et sûre, [les collectivités] aimeraient tirer parti d'avantages économiques. » [traduction]

c) **Rôle du gouvernement du Canada en matière de sécurité maritime**

La plupart des informateurs clés sont d'avis que le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file en matière de sécurité maritime, sur le plan des intérêts nationaux et de la capacité d'élaborer une réglementation. De plus, la plupart des participants aux entrevues constatent qu'il faudrait que le gouvernement du Canada établisse des règles à l'appui de la prévention des accidents maritimes, y compris des activités comme celles de l'Administration de pilotage du Pacifique, le soutien des navires à double coque qui peuvent prévenir les déversements de carburant si une coque est endommagée, la mise en œuvre des voies de navigation pour réduire le risque de collision avec d'autres navires ou avec le sol, le moratoire sur la navigation des pétroliers, des outils de navigation en ligne, l'augmentation du nombre de phares, de même que l'adoption de certaines règles au sujet des eaux de ballast pour éviter certaines espèces envahissantes.

Les informateurs clés soutiennent aussi un rôle actif pour le gouvernement du Canada dans ses interventions pour donner suite aux accidents maritimes. De nombreux informateurs clés perçoivent la « sécurité maritime » sous l'angle des opérations de recherche et sauvetage. C'est pourquoi bon nombre d'entre eux ont souligné le rôle de la Garde côtière canadienne dans la mise en œuvre d'opérations de recherche et de sauvetage, surtout au moyen de la Garde côtière auxiliaire. Toutefois, les informateurs clés dans les zones particulièrement éloignées, comme la région de l'Arctique et la région du Pacifique Nord, font observer que la Garde côtière se trouve parfois très loin de leurs collectivités, ce qui peut entraîner de longues heures d'attente avant les interventions. Un informateur clé donne l'exemple d'un navire étranger en panne qui avait commencé à dériver. Dans ce cas-là, le remorqueur affecté pour le secourir a rejoint le navire après 40 heures de navigation. La plupart des informateurs clés aimeraient que le gouvernement du Canada offre un soutien accru pour la préparation et l'orientation en cas d'accidents maritimes, y compris lorsque les accidents entraînent des déversements de marchandises dangereuses.

Même si la sécurité maritime est une question d'intérêt national, la plupart des informateurs clés expliquent que de forts intérêts et une grande compréhension des enjeux

s'observent dans les régions en ce qui concerne la nécessité de protéger les collectivités et les résidents des régions côtières. La plupart des personnes interrogées demandent un accroissement de la coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour cerner les besoins et les activités déjà soutenues. La coordination de multiples ordres de gouvernement peut permettre d'appuyer la réglementation ayant pour objet la protection des côtes, de même que les activités pour intervenir suite aux incidents.

Les informateurs clés signalent aussi qu'il y a une responsabilité constitutionnelle de consultation des collectivités autochtones et côtières au sujet de la sécurité maritime. Ces personnes soutiennent que les Autochtones qui vivent le long des côtes jouissent d'une compréhension poussée des voies navigables dans la région et sont animées d'un intérêt profond pour la protection des personnes, de leur mode de subsistance et des écosystèmes.

La plupart des informateurs clés ont abordé les divers moyens par lesquels le gouvernement du Canada travaille avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes canadiennes. Essentiellement, la plupart des informateurs clés aimeraient observer un engagement qui fait appel à une collaboration avec les collectivités pour cerner les besoins en vue d'élaborer ensemble un plan. Le financement des infrastructures est aussi perçu comme un rôle du gouvernement du Canada. Par exemple, quelques-uns font état d'un besoin de quais appropriés pour décharger les marchandises, car dans la région de l'Arctique, il arrive que de petits bateaux servent à décharger les grands navires ancrés au large. Un informateur clé a décrit une infrastructure bâtie grâce au financement du gouvernement fédéral, mais pour l'entretien de laquelle il n'y a pas de financement.

La plupart des informateurs clés sont d'avis que les collectivités côtières devraient participer aux activités requises pour protéger les côtes canadiennes. Cela pourrait faire appel à des flottes, à des formations, à des investissements pour les capacités, à de la surveillance ou à une formation sur les interventions. Certains informateurs clés citent la Garde côtière auxiliaire comme exemple de moyen efficace de gagner le concours des membres des collectivités.

Tous les informateurs clés indiquent que c'est une bonne idée que le gouvernement du Canada offre du soutien aux collectivités autochtones grâce à des moyens de soutien comme la formation sur l'intervention dans les communautés autochtones. Bien que la plupart des participants ne connaissent pas les noms des diverses formations disponibles grâce au gouvernement du Canada, en particulier celui de la formation sur l'intervention dans les communautés autochtones, bon nombre d'entre eux, surtout dans la région du Pacifique, signalent des formations comme la formation sur le Système de commandement en cas d'incident de la Garde côtière canadienne. Bon nombre d'informateurs clés souhaiteraient ardemment que de la formation s'offre dans leurs collectivités afin qu'elles puissent se sentir mieux habilitées et plus actives pour les questions de sécurité maritime. En revanche, certains font valoir que les capacités de la collectivité sont limitées

sur le plan de la disponibilité des personnes compétentes pour donner la formation ou encore, qu'il faudrait que la formation s'appuie aussi sur l'infrastructure (bateaux, vestes de sauvetage, équipement de communications).

Certains informateurs clés soulignent différentes façons par lesquelles le gouvernement du Canada pourrait réunir des commentaires et de la rétroaction au sujet de la sécurité maritime pour leurs collectivités. La plupart soutiennent qu'il est important pour les représentants du PPO de venir dans la collectivité et de prévoir également des discussions en personne. Quelques informateurs clés sont d'avis que leurs collectivités ont de l'information plus formelle à partager au sujet de la sécurité maritime, y compris leurs propres activités de surveillance, leurs lignes directrices ou un « plan maritime » pour la collectivité (par exemple, les restrictions imposées aux embarcations motorisées dans certains secteurs); ces collectivités font appel à des « gardiens » qualifiés comme intendants de la terre.

« Les Premières nations sont situées aux meilleurs endroits le long des côtes. Les membres des Premières nations sont en mer, en train de pêcher, de réunir des ressources ou de faire du transport. Il faut le reconnaître. Si le gouvernement du Canada cherche à comprendre les voies navigables à différents moments de l'année, les Premières nations détiennent ces connaissances. » [traduction]

d) Connaissance du Plan de protection des océans

La plupart des informateurs clés avaient entendu parler du Plan de protection des océans (PPO) lors des annonces du gouvernement du Canada, à la fin de l'année 2016. En grand nombre, les informateurs clés ont évoqué l'enthousiasme que le PPO leur a d'abord inspiré comme plan d'envergure (compte tenu du financement de 1,5 milliard de dollars) nécessaire pour accroître et coordonner la protection des côtes canadiennes. Même si la plupart des participants ont eu l'occasion de participer à un atelier portant sur le PPO ou à d'autres présentations ou exposés de Transports Canada, presque tous les informateurs clés soutiennent qu'elles ont une compréhension limitée des objectifs du PPO. Bon nombre d'informateurs clés estiment que le Plan est « vague » ou « confus ». Quelques personnes font observer que les premières réunions étaient des genres de forums destinés à échanger ou à communiquer de l'information sur le PPO auprès des représentants communautaires.

De nombreux informateurs clés expriment soit de la frustration, soit une forme d'impatience s'attribuant à la mise en œuvre très lente du PPO, cette impatience se manifestant surtout chez les personnes qui sont moins au courant du Plan ou qui sont moins activement engagées dans sa mise en œuvre. Ces informateurs clés rappellent que la date de l'annonce remonte à novembre 2016, après quoi un atelier ou une séance de présentation du Plan ont eu lieu, lors d'une conférence ou en d'autres circonstances, en 2017. Elles estiment ne pas avoir reçu

d'autres éclaircissements au sujet de la mise en œuvre du PPO depuis. Quelques personnes ont pris part à des réunions entre des groupes autochtones et le gouvernement du Canada ou participent à la mise en œuvre d'une activité ou d'un projet pilote et elles font observer ces avancements au chapitre de la mise en œuvre du PPO. Néanmoins, il règne une impression répandue d'incertitude ou d'inertie en ce qui concerne le PPO, selon les participants, qui perçoivent un contraste entre l'état d'avancement actuel et la grande annonce de financement faite au départ.

« Tout au long de cette période, depuis l'annonce du PPO en décembre 2016 jusqu'à maintenant, nos PN négocient un accord-cadre de réconciliation avec le Canada. On nous a dit que quelques mois suffiraient. Ça fait plus d'un an et ce n'est toujours pas conclu. » [traduction]

« Il n'y a pas d'objectif clair en ce qui concerne ce qu'ils essaient de réaliser et en quelle année. » [traduction]

« J'ai bien peur que ça soit une autre occasion ratée. Beaucoup d'argent de côté, mais [la sécurité maritime dans la région] pourrait restée pareille. » [traduction]

Bon nombre de personnes observent que le Plan englobe un grand nombre d'activités, peut-être 50 ou 60, bien qu'une liste exhaustive d'activités ne soit pas disponible. Tandis qu'un informateur clé précise que son organisation aimerait recevoir seulement l'information pertinente dans son secteur, la plupart des personnes interrogées affirment qu'elles aimeraient comprendre les priorités et objectifs du Plan, y compris comment le Plan ou les activités connexes seront mis en œuvre, quels en seront les échéanciers et les ressources, quelles seront les responsabilités de chaque ministère fédéral, et de l'information sur l'état d'avancement ou les progrès.

Les capacités des collectivités sont aussi des obstacles empêchant d'en savoir plus au sujet du PPO, selon certains informateurs clés. Comme un informateur clé l'a observé : « J'ai des intérêts dans le secteur de la pêche; j'essaie de participer aux réunions et de trouver de l'information, mais c'est difficile parce que [nos ressources] sont utilisées au maximum et [il est] difficile de participer à tout. » [traduction]

Les informateurs clés ont cerné plusieurs domaines pour l'amélioration des communications avec les collectivités autochtones et côtières en vertu du PPO. Tandis que les ateliers à l'intention des personnes de la région du Pacifique ont réuni la plupart des informateurs clés dans le secteur, ils sont peu fréquents, selon les participants, qui signalent aussi qu'il y a peu d'efforts de suivi, après l'événement, pour poursuivre les discussions. Quelques personnes ayant participé à un atelier ultérieur estiment que le deuxième atelier reproduisait le premier sans approfondir l'information sur les activités de mise en œuvre du PPO. Enfin, bon nombre d'informateurs clés, qu'ils aient participé aux ateliers ou plutôt aux réunions ou séances d'information (comme à une présentation sur le PPO lors d'un événement du secteur), suggèrent que les invitations pour ces événements devraient préciser clairement qui sont les participants ou l'auditoire

visés, afin que les collectivités puissent y diriger les personnes appropriées (ayant les spécialisations pertinentes dans les domaines techniques, administratifs ou politiques, le cas échéant).

Bon nombre d'informateurs clés soutiennent qu'ils aimeraient que des représentants visitent leurs collectivités pour aborder le PPO et pour constater directement les besoins et capacités de la collectivité sous l'angle de la sécurité maritime. Tout en reconnaissant qu'il faudrait visiter un grand nombre de collectivités, les interactions en personne sont considérées comme des moyens importants de développer de la confiance et de permettre une compréhension approfondie des enjeux dans leur contexte. Certains informateurs clés transmettent la perception répandue chez les autres membres de la collectivité selon lesquelles ce sont des personnes qui ne comprennent guère les collectivités côtières et la vie maritime qui prennent les décisions au sujet des collectivités côtières. Aux dires d'un(e) participant(e) : « J'ai vu les présentations qui [montraient] une représentation numérique [d'une voie de transport]. C'était l'illustration d'une situation idéale. C'est le genre de choses que vous [ne pouvez pas comprendre à moins] que vous vous dirigiez vraiment dans les collectivités, plutôt que de vous contenter de regarder une carte. » [traduction]

Certains informateurs clés disent qu'ils aimeraient être en mesure de consulter un aperçu du PPO qui exposerait exhaustivement les activités précises qui ont été mises en œuvre dans le cadre du Plan. Cela engloberait des aspects signalés plus tôt comme une liste d'activités, selon la région et en fonction des niveaux de financement et de la responsabilité. Certains participants affirment avoir fait des recherches en ligne pour trouver ce genre d'information sans y parvenir. Cette information, selon certains informateurs clés, devrait être facile à consulter sur le site Web du gouvernement du Canada (« accessible sur le Web et repérable avec une recherche »), de même que distribuée lors d'ateliers, par la poste ou au moyen d'autres voies de distribution.

Comme certains informateurs clés le soulignent, il faudrait veiller à ce que l'information soit présentée selon le style d'apprentissage que privilégient les personnes autochtones. Ce genre de communication peut faire appel à un style d'apprentissage interactif, visuel et verbal qui permet la formulation de questions et de réponses. Selon un informateur clé, les questions des autres participants peuvent nous aider à comprendre l'information. Sur le plan de l'information en ligne, certains informateurs clés soulignent qu'une carte interactive serait efficace. Ce genre de carte permettrait aux utilisateurs de faire un clic sur une région pour consulter les activités prévues, de même que les renseignements pertinents au sujet de chaque activité. Bon nombre d'informateurs clés ont déploré l'approche, souvent privilégiée par le gouvernement du Canada de l'avis de certains, qui consiste à faire une présentation PowerPoint au cours d'une réunion unidirectionnelle, qui ne fait pas appel au style d'apprentissage des peuples autochtones, souvent sans avoir personnalisé le contenu (pour qu'il soit plus pertinent sur le plan de la région ou de la collectivité) en fonction de l'auditoire. Bien que les participants soient souvent invités à poser leurs questions lors de ces présentations, quelques informateurs clés font observer qu'il peut être intimidant de poser des questions dans un groupe ou encore, qu'il peut être difficile d'aborder des enjeux qui ne faisaient

pas l'objet de la présentation. Quelques informateurs clés suggèrent aussi que le programme du PPO présente des kiosques aux expositions commerciales, conférences et autres rencontres sectorielles pour donner l'occasion aux membres des collectivités autochtones et côtières de participer à des discussions interactives afin de réunir plus d'information au sujet du plan.

« Voici la pratique standard du gouvernement : on présente un Powerpoint. Mais voilà : la plupart des gens des Premières nations en ont assez d'assister à ces présentations du gouvernement. Elles ne sont pas intéressantes et il est vraiment difficile de poser des questions. Il y a 100 personnes dans la salle et si vous voulez poser une question, il est difficile d'obtenir la bonne information. » [traduction]

e) **Rôle des collectivités autochtones dans la prise de décisions au sujet de la sécurité maritime**

La plupart des informateurs clés sont d'avis que le PPO peut aider les collectivités autochtones à prendre part activement à la prise de décisions au sujet de la sécurité maritime. En bon nombre, ils affirment que lorsqu'ils ont entendu parler du PPO pour la première fois, ils avaient déduit qu'il y aurait des consultations pour déterminer quelles activités seraient requises et quelles sont les collectivités qui pourraient y participer. Ces informateurs clés ont toutefois vécu une frustration : lorsque les responsables du programme du PPO se sont réunis avec la collectivité, c'était pour lui présenter un plan déjà établi au lieu de la consulter pour la création du plan.

« Le gouvernement du Canada a adopté le mode réactif de la mise en commun d'information avec les Premières nations juste pour donner de l'information au sujet de la façon dont cette initiative a été élaborée en l'absence des Premières nations. L'établissement d'un comité des Premières nations pour offrir des conseils et des recommandations au gouvernement aurait constitué un bon moyen et demeure un bon moyen. Autrement, cela fait penser à une annonce arbitraire mettant en vedette tout l'argent disponible, sans information précise sur la façon dont les sommes vont être utilisées. À l'heure actuelle, ils essaient de gagner la participation des Premières nations sur la façon de mettre en œuvre les initiatives. Des discussions doivent avoir lieu pour déterminer comment le PPO pourrait protéger les terres traditionnelles. Il faut cerner des objectifs et des parcours professionnels significatifs pour que les Premières nations participent à l'initiative. De nouveau, cela revient à la compréhension du pouvoir dont jouiront les personnes engagées. La plupart des gens ne savent rien du PPO, exception faite des personnes qui ont pris part aux ateliers. Il faut prévoir beaucoup de communications. » [traduction]

Les informateurs clés ont proposé que les collectivités autochtones participent directement aux décisions au sujet de la sécurité maritime, car les membres de ces collectivités sont les intendants de la terre et de l'eau depuis des générations. Ces informateurs clés sont d'avis qu'il y a de vastes connaissances à recueillir sur le plan de la façon de naviguer en toute sécurité et sur celui du moment pour le faire. Des connaissances pourront aussi être recueillies dans le cadre d'activités telles que les démarches pour faire le suivi des changements dans l'écosystème. Une fois les besoins cernés, la plupart des informateurs clés sont d'avis que la collectivité pourra jouer un rôle dans la mise en œuvre des initiatives du PPO et de la détermination des domaines dans lesquels

il faut faire de la prévention d'incidents. La plupart des informateurs clés estiment aussi qu'un autre rôle pourrait comprendre le renforcement des capacités d'une collectivité pour offrir des services d'une façon semblable aux services de la Garde côtière auxiliaire. Les membres de la collectivité pourraient recevoir une formation pour intervenir en cas d'incidents maritimes, y compris les opérations de recherche et sauvetage, mais aussi le confinement des matières dangereuses et leur élimination.

En ce qui a trait à la définition du rôle des collectivités autochtones dans la prise de décisions, la plupart des informateurs clés indiquent que les consultations doivent débiter rapidement dans le processus pour permettre aux membres des collectivités de participer à la prise de décisions. De plus, elles précisent que du soutien doit être offert par l'entremise de financement et de formation. Bon nombre d'informateurs clés soutiennent aussi que les responsabilités doivent être clairement définies pour donner suite aux préoccupations de la collectivité, qui craint d'être responsable d'activités sans avoir reçu au préalable une formation et un soutien suffisants.

Bon nombre d'informateurs clés sont d'avis que des partenariats significatifs peuvent être créés entre le gouvernement du Canada et les collectivités autochtones. De plus, plusieurs informateurs clés mettent l'accent sur le fait que fondamentalement, tout partenariat doit faire appel à du respect et à de la confiance, en se fondant sur des consultations, aux premières étapes de la planification, pour déterminer quelles sont les activités requises, plutôt que d'informer les collectivités après la prise de décisions. Certaines collectivités ont entamé leur collaboration dans le cadre du PPO par l'établissement d'un accord. À ce propos, bon nombre des personnes interrogées affirment qu'un tel accord, comme un accord-cadre ou un protocole d'entente, est important pour officialiser le processus et définir le soutien financier. Bon nombre de participants soutiennent aussi qu'il faut définir clairement les rôles de toutes les parties prenantes du partenariat. Certains décrivent des structures de partenariat qui ont été couronnées de succès, lesquelles font principalement appel à un chef de file que les deux parties ont nommé et à l'établissement d'un comité ayant l'autorité de prendre des décisions au nom de l'organisation. Certains ajoutent qu'il peut être très utile d'établir des partenariats avec des organisations existantes (comme les Conseils du milieu marin) afin de tirer parti des compétences spécialisées et des réseaux existants, même si des limites ont aussi été décrites, compte tenu de leurs capacités. Cette dernière observation révèle que du soutien pourrait être nécessaire pour renforcer les capacités destinées aux initiatives liées au PPO. Quelques personnes sont d'avis que la nomination d'un agent de liaison du programme du PPO, qui représenterait l'initiative et qui se consacrerait à une collectivité, à un groupe de collectivités ou à une sous-région, constituerait une première étape à franchir et pourrait améliorer les communications, surtout lorsque les membres d'une collectivité souhaitent poser des questions qui s'adressent peut-être aux divers ministères participant au programme.

f) Mise en œuvre du PPO

L'ensemble des informateurs clés interrogés reconnaissent que le PPO en est à ses débuts et la plupart d'entre eux disent que jusqu'à maintenant, ils ont peu participé à la mise en œuvre du PPO. Ces informateurs clés expliquent que leurs interactions dans le contexte du PPO se sont limitées aux réunions ou ateliers tenus en début de processus pour en savoir plus au sujet du Plan et, pour certaines personnes, pour discuter de l'éventuel rôle de la collectivité dans le contexte des activités du PPO. Par conséquent, bon nombre d'informateurs clés soutiennent qu'il est trop tôt pour cerner les aspects de la mise en œuvre du PPO qui fonctionnent bien, car les objectifs et activités précis du Plan sont inconnus pour le moment. Bon nombre des personnes interrogées signalent l'objectif ayant pour objet de faire plus de choses pour soutenir la sécurité maritime en Canada comme raison pour expliquer l'enthousiasme et l'intérêt que soulève le Plan. Les participants sont aussi nombreux à indiquer que l'intention énoncée du plan, qui vise à gagner le concours des collectivités autochtones et côtières pour soutenir la sécurité maritime, est un aspect du Plan ayant reçu un accueil favorable. Comme l'a mis en évidence l'un des informateurs clés interrogés : « C'est sur les côtes que ça se passe, pas à Ottawa » [traduction]. Pour les personnes qui connaissent un peu mieux le PPO, en particulier les quelques informateurs clés des collectivités participant à un programme pilote subordonné au PPO, il est encourageant de constater que des projets sont définis et mis en œuvre et que leurs collectivités sont engagées dans le processus. Quelques personnes soulignent aussi la volonté des représentants fédéraux de travailler avec les collectivités autochtones et de définir des moyens de soutenir la sécurité maritime. Comme quelqu'un l'a expliqué : « Je suis encouragé de constater qu'il semble y avoir une volonté authentique [du personnel du gouvernement] de faire mieux » et « ils sont plutôt proactifs, je suis très impressionné par [le ministère fédéral]. Il est agréable de transiger avec tout le monde » [traduction]. Enfin, quelques informateurs clés se disent encouragés par le financement accordé aux collectivités autochtones pour participer au PPO, qu'il s'agisse de financement défini dans l'accord-cadre ou d'un « financement prévu » pour que des membres des collectivités autochtones représentent leurs collectivités lors d'ateliers.

Les informateurs clés ont néanmoins cerné divers domaines qui pourraient être améliorés au cours du volet de mise en œuvre du PPO. La plupart des informateurs clés disent qu'ils aimeraient que les aspects « consultation » et « participation » du PPO fassent appel à des échanges avec les collectivités pendant l'étape de la prise de décisions, de même qu'à une collaboration avec des organisations pour cerner les besoins et élaborer le plan en vue de la mise en œuvre. Bon nombre d'informateurs clés se préoccupent de ce que le processus actuel ait supposé que les représentants du PPO communiquent le Plan aux collectivités après la prise de décisions. La plupart des informateurs clés aimeraient recevoir de plus amples renseignements au sujet du PPO en général et estiment que des améliorations pourraient être apportées sur le plan de la communication des initiatives qui ont été élaborées. Certains informateurs clés aimeraient que des représentants soient nommés en particulier (p. ex., des agents de liaison) au sein du gouvernement fédéral afin que les membres des collectivités puissent les joindre directement au sujet du PPO ou de la sécurité maritime en général. Tel qu'il en a été question, compte tenu du fait

que quelques ministères prennent part au programme, il n'est pas toujours évident de savoir quel est le ministère responsable dans quel domaine ou à quelle personne-ressource d'un ministère il faut s'adresser.

g) Amélioration des relations

La plupart des informateurs clés sont d'avis que les démarches de consultation, de partenariat et de formation faisant appel aux peuples autochtones participant au Plan de protection des océans peuvent contribuer à améliorer les relations entre le gouvernement du Canada et ces personnes. Certains informateurs clés soutiennent aussi que la consultation et la discussion avec les membres des collectivités autochtones, en particulier aux étapes conceptuelles d'un plan, peuvent être bénéfiques sur le plan de la confiance et de la réconciliation.

« Voici mon opinion au sujet de la consultation et de la mobilisation : il est beaucoup plus facile pour les Premières nations d'approuver des intérêts liés aux arrangements si nous sommes invités à participer de l'intérieur aux détails pratiques du processus. » [traduction]

« C'est l'objectif ultime : prendre de bonnes décisions ensemble, plutôt que de faire nos choses puis découvrir ensuite que nous ne sommes pas d'accord. Il faut établir un plan auquel nous pouvons tous travailler. » [traduction]

« J'ai maintenant de l'espoir et je suis plus optimiste à l'idée que le gouvernement essaie de faire évoluer la relation dans le bon sens. » [traduction]

« Toutes les occasions pour le gouvernement d'entrer dans une pièce pour discuter avec les collectivités des Premières nations des façons de progresser de la bonne manière constituent une avancée positive. Le gouvernement continue d'apprendre comment les PN aimeraient participer et recevoir de l'information. » [traduction]

« C'est un pas dans la bonne direction. » [traduction]

ANNEXE A
QUESTIONNAIRE DU SONDAGE

ANNEXE A : QUESTIONNAIRE DU SONDAGE

INTRO

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre au présent sondage portant sur des enjeux qui intéressent actuellement les Canadiens.

If you wish to complete the survey in English, please click 'English' at the top right corner.

Votre participation est volontaire et toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles et anonymes. Il faut environ 15 minutes pour répondre au sondage, lequel est enregistré auprès de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM). Ce sondage, sous la direction de Recherche EKOS, est réalisé conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Cliquez ici si vous souhaitez vérifier l'authenticité du présent sondage et ici pour lire notre politique de confidentialité.

Veillez communiquer avec online@ekos.com si vous avez besoin d'assistance technique.

Votre décision d'y prendre part ou non n'aura aucune répercussion sur les démarches que vous pourriez entreprendre auprès du gouvernement du Canada.

Les renseignements personnels que vous fournissez à Transports Canada sont recueillis conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Conseil du Trésor. Nous ne recueillons que les renseignements dont nous avons besoin pour mener à bien le projet de recherche. En plus de protéger vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous permet d'accéder à vos renseignements personnels et de les modifier.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces droits ou sur nos pratiques relatives à la protection de la vie privée, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels de Transports Canada au 613-993-6161. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à www.priv.gc.ca si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

Q30

Vous considérez-vous comme un Autochtone ou un membre d'une Première nation?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	8
Refus de répondre	9

Q30B

OUI

Laquelle des catégories suivantes vous décrit le mieux? Êtes-vous un(e) membre d'une Première nation, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit(e)?

Membre d'une Première Nation	1
Métis(se)	2
Inuit(e)	3
Autre (préciser)	77
Je refuse de répondre	99

Q31

Habitez-vous dans une collectivité Autochtone ou des Premières nations pendant au moins 6 mois de l'année?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	8
Refus de répondre	9

QCOMM [1,4]

Habitez-vous dans l'un des types de collectivités suivants?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Une collectivité côtière située à moins de vingt kilomètres d'un océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs	2
Une collectivité rurale de moins de 5000 habitants	3
Une collectivité éloignée se trouvant à plus de 500 kilomètres ou cinq heures de route d'un centre urbain	4
Aucune de ces réponses	98
Je préfère ne pas répondre	99

PQ1

Comment définiriez-vous votre niveau de connaissance (p. ex., la mesure dans laquelle vous croyez posséder des connaissances) par rapport à chacun des sujets suivants?

Q1A

Enjeux de sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire au Canada

Je ne les connais pas du tout 1	1
2	2
Je les connais moyennement 3	3
4	4
Je les connais très bien 5	5
Je ne sais pas	98

Q1B

Mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin

Je ne les connais pas du tout 1	1
2	2
Je les connais moyennement 3	3
4	4
Je les connais très bien 5	5

Je ne sais pas 98

PQ2

Selon vous, à quel point les enjeux suivants sont-ils importants?

Q2A

Sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire

Pas du tout importants 1	1
2	2
Assez importants 3	3
4	4
Très importants 5	5
Je ne sais pas	98

Q2B

Protection du milieu marin

Pas du tout important 1	1
2	2
Pas du tout importants 1	1
Assez importants 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98
4	4
Très importants 5	5

Q39

À quel point vous fiez-vous au système de sécurité maritime du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q40 [1,4]

CONFIAINT/PAS CONFIAINT

Pouvez-vous nommer quoi que ce soit que vous avez vu ou entendu expliquant pourquoi vous vous sentez de cette manière?

Choisir toutes les réponses pertinentes.

Histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles	1
Opinions de gens dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	2
Observation de ce que vous voyez dans votre collectivité ou autour de vous	3
Autre (préciser)	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	98

Q6

CONFIANT/PAS CONFIANT

Au cours des cinq dernières années, est-ce que votre confiance dans le système de sécurité maritime du Canada a augmenté, a diminué ou est restée la même?

Elle a diminué considérablement 1	1
2	2
Elle est restée la même qu'il y a 5 ans 3	3
4	4
Elle a augmenté considérablement 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	98

PQ4

Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...

Q4A

prévenir les accidents, comme un déversement d'hydrocarbures, qui contribuent à la pollution marine?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas certain(e)	98

Q4B

surveiller la pollution marine?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas certain(e)	98

Q4C

intervenir lors d'accidents, comme un déversement d'hydrocarbures, qui contribuent à la pollution marine?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas certain(e)	98

Q4D

travailler en étroite collaboration avec des peuples autochtones et des collectivités côtières afin de protéger les côtes et les voies navigables du Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas certain(e)	98

Q8

Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Oui	1
Non	2

Je ne suis pas certain(e)

98

Q9

[Q8 = 1] Comme vous le savez peut-être, le[ELSE]Le> gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en novembre 2016. Il comprend un investissement visant à mieux protéger les côtes et voies navigables du Canada et à améliorer la sécurité maritime. Vous rappelez-vous avoir lu ou entendu quoi que ce soit sur cette initiative?

Oui, clairement	1
Oui, vaguement	2
Non	3
Je ne suis pas certain(e)	98

Q10 [1,15]

SI OUI

Où vous rappelez-vous avoir entendu parler du Plan de protection des océans du Canada?

Choisir toutes les réponses pertinentes.

À la télévision	1
À la radio	2
Dans un journal	3
Dans journal de quartier ou communautaire en ligne (c.-à-d. autres que les quotidiens)	4
Dans une revue	5
Sur Internet (mention générale)	6
Dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube)	7
Sur le site Web de Transports Canada ou du gouvernement du Canada	8
Dans du courrier du gouvernement du Canada	9
Dans une revue	10
Par le bouche-à-oreille (amis, familles, connaissance)	11
Autre, veuillez préciser (soyez le plus précis possible) :	77
Je ne me rappelle pas	98

Q11 [1,6]

SI OUI

Que vous rappelez-vous avoir entendu sur le plan?

Choisir toutes les réponses pertinentes.

Le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et intervenir.	1
Le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables à l'augmentation du transport maritime.	2
Le gouvernement collabore avec des collectivités locales afin d'aborder les problèmes liés au trafic maritime.	3
Le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des collectivités côtières pour protéger les côtes du Canada.	4
Le gouvernement met à jour le régime législatif et réglementaire afin de protéger les gens, les navires et l'environnement.	5
Autre (préciser)	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	98

PQ15

À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants?

Q15A1

DEMI-ÉCHANTILLON

Améliorer la façon dont le gouvernement du Canada prévient les incidents liés à la pollution marine?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15A2

DEMI-ÉCHANTILLON

Améliorer la façon dont le gouvernement du Canada intervient lors d'incidents liés à la pollution marine?

2	2
Moyennement important 3	3
Je ne sais pas	98

Q15B1

DEMI-ÉCHANTILLON

Préserver les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au trafic maritime?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15B2

DEMI-ÉCHANTILLON

Restaurer les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au trafic maritime?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15C

Collaborer avec des collectivités locales pour aborder les problèmes liés au trafic maritime?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15D1

DEMI-ÉCHANTILLON

Travailler en étroite collaboration avec des peuples autochtones et des collectivités côtières pour protéger les côtes du Canada?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15D2

DEMI-ÉCHANTILLON

Créer des équipes d'intervention communautaires autochtones de façon à ce que les collectivités autochtones jouent un rôle plus important dans la sécurité maritime?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15E

Mettre à jour les règlements et lois du gouvernement du Canada afin de protéger les gens, les navires et l'environnement?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15F

Investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4

Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15G1

DEMI-ÉCHANTILLON

Bâtir des stations d'embarcations de sauvetage dans le but d'améliorer le délai d'intervention lors d'incidents maritimes?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15G2

DEMI-ÉCHANTILLON

Augmenter la capacité de remorquage et la prévention de catastrophes avec de nouveaux remorqueurs?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15H

DEMI-ÉCHANTILLON

Renforcer le rôle de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique afin de pouvoir intervenir lors de situations urgentes et d'incidents liés à la pollution?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15I

Rendre plus sécuritaire la navigation des navires en améliorant l'établissement de cartes marines et les radars?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15J

Renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent

leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent les milieux marins?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

PQ16

Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants?

Q16A

la santé des côtes et voies navigables du Canada?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16B

la santé de la faune et de la flore marines?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16C

la santé des gens vivant dans des collectivités autochtones et côtières?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16D

la sécurité de l'industrie du transport maritime?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16E

les économies locales se trouvant près de côtes et voies navigables du Canada?

Conséquences très négatives 1	1
-------------------------------	---

2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

PQ29

Le Plan de protection des océans est une stratégie nationale de 1,5 milliard de dollars dont l'objectif est de mettre sur pied un système de sécurité maritime de calibre mondial qui offre des possibilités économiques aux Canadiens d'aujourd'hui tout en protégeant nos côtes pour les générations futures. Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans pour...

Q29A

Améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables et des côtes du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q29B

Protéger le milieu marin du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q29C

Offrir de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones et côtières, notamment en travaillant étroitement à l'élaboration de pratiques de navigation sécuritaire et en offrant des formations aux résidents?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

PQ32

Le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada a été mis sur pied en 1995 en tant que partenariat entre le gouvernement et l'industrie. À titre de ministère fédéral responsable de ce régime, Transports Canada s'occupe de l'élaboration et de l'application de ses directives et règlements.

Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin pour faire ce qui suit.

Q32A

nettoyer un déversement d'hydrocarbures?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q32B

intervenir en temps opportun lors d'un déversement d'hydrocarbures?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q32C

veiller à ce que les entités responsables de l'industrie privée respectent leurs obligations?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

PQ21

DEMI-ÉCHANTILLON

À quel point les entités suivantes ont-elles un rôle important à jouer pour améliorer la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Q21A

DEMI-ÉCHANTILLON

le gouvernement fédéral

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3

4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q21B

DEMI-ÉCHANTILLON

votre gouvernement provincial

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q21C

DEMI-ÉCHANTILLON

votre administration municipale ou gouvernement <[Q31 = 1]autochtone[ELSE]local>

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

PQ24

DEMI-ÉCHANTILLON

Selon ce que vous savez, au cours des dernières années, à quel point les entités suivantes ont-elles joué un rôle important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire, dans votre région?

Q24A

DEMI-ÉCHANTILLON

le gouvernement fédéral

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q24B

DEMI-ÉCHANTILLON

votre gouvernement provincial

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q24C**DEMI-ÉCHANTILLON**

vosre administration municipale ou gouvernement <[Q31 = 1]autochtone[ELSE]local>

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q27**DEMI-ÉCHANTILLON**

À quel point est-il important de pouvoir donner votre opinion ou formuler des commentaires sur les décisions que prend le gouvernement du Canada relativement à la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire, dans votre région?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q28

À quel point est-il important pour les collectivités autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement du Canada relativement aux décisions qui sont prises sur la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire, dans votre région?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q42

Avez-vous déjà recherché des renseignements sur la sécurité maritime au Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	98

Q43 [1,13]

Si vous souhaitiez en savoir plus sur les programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des océans, des voies navigables et des côtes du Canada, où serait-il le plus possible que vous recherchiez de l'information ou à qui serait-il le plus probable que vous vous adressiez?

Choisir toutes les réponses pertinentes.

Nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux	1
Émissions-débats à la télévision, à la radio ou dans les journaux	2
Journaux communautaires ou de quartier	3
Revue	4
Internet (p. ex., moteur de recherche comme Google)	5
Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	6
Transports Canada ou un autre site Web du gouvernement du Canada	7
Ligne sans frais ou visite dans des bureaux du gouvernement du Canada	8
Amis, famille, connaissances	9
Quelqu'un qui travaille dans l'industrie du transport maritime	10
Quelqu'un qui travaille dans le domaine de transport ou de la sécurité maritime à l'échelle régionale	11
Organisation non gouvernementale pertinente (p. ex., ONG environnementale)	12
Autre, veuillez préciser (soyez le plus précis possible) :	77
Je ne me rappelle pas	98

Q44

DEMI-ÉCHANTILLON

Selon vous, à quel point est-il important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime et la protection globale du milieu marin du Canada?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

PQ45

À quel point croyez-vous qu'il est important que le gouvernement du Canada fournisse les types de renseignements suivants aux Canadiens sur le rôle qu'il joue dans la protection des côtes et voies navigables du Canada?

Q45A

Suivi sur les conséquences d'incidents ou de déversements

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q45B

Suivi du dossier de nettoyage des déversements

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q45C

Activités visant à former les résidents des collectivités autochtones et côtières

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q45D

Mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir des pratiques de navigation sécuritaire

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q46

Avez-vous déjà assisté à une séance de mobilisation dans votre région sur la sécurité maritime et sur le Plan de protection des océans?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	98

QFSA

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

77	77
Je préfère ne pas répondre	99

QPROV

PRÉFÈRE NE PAS RÉPONDRE

Dans quelle province ou territoire demeurez-vous?

Terre-Neuve	1
Île-du-Prince-Édouard	2
Nouvelle Écosse	3
Nouveau-Brunswick	4

Québec	5
Ontario	6
Manitoba	7
Saskatchewan	8
Alberta	9
Colombie-Britannique	10
Yukon	11
Territoires du Nord-Ouest	12
Nunavut	13
Aucune de ces provinces ou territoires	99

QAGE

En quelle année êtes-vous né?

Note : Incrire l'année au complet (p. ex., pour 1977, indiquer « 1977 »)

Année	1
Aucune réponse	99

QAGE2

PAS DE RÉPONSE

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous ?

18 à 24	1
25 à 34	2
35 à 44	3
45 à 54	4
55 à 64	5
65 et plus	6
Aucune réponse	99

QEDUC

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint ?

Secondaire 2 ou moins/8 ^e année ou moins	1
Quelques années d'étude au secondaire	2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3
Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers	4
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme d'une institution non universitaire	5
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	6
Baccalauréat	7
Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat	8
Préfère ne pas répondre	99

QINC

Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre ménage?

Moins de 20 000 \$	1
Entre 20 000 \$ et 39 999 \$	2
Entre 40 000 \$ et 59 999 \$	3
Entre 60 000 \$ et 79 999 \$	4
Entre 80 000 \$ et 99 999 \$	5
Entre 100 000 \$ et 149 999 \$	6

150 000 \$ et plus	7
Préfère ne pas répondre	99

QBORN

Où êtes-vous né(e) ?

Au Canada	1
À l'extérieur du Canada (Précisez quel pays) :	2
Préfère ne pas répondre	99

QGENDR

Êtes-vous ...

Homme	1
Femme	2
Préfère s'auto-identifier (préciser)	3
Je préfère ne pas répondre	99

THNK

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage, nous vous en sommes reconnaissants.

ANNEXE B
GUIDE D'ENTREVUE AUPRÈS DES
INTERVENANTS AUTOCHTONES

ANNEXE B : GUIDE D'ENTREVUE AUPRÈS DES INTERVENANTS AUTOCHTONES

Transports Canada a confié aux Associés de recherche EKOS Inc. le mandat de mener une recherche sur l'opinion publique afin de mesurer la confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et la connaissance du Plan de protection des océans. Le Plan national de protection des océans est conçu pour mettre sur pied un système de sécurité maritime de classe mondiale qui tient compte du contexte dans lequel évolue notre pays tout en renforçant la capacité du gouvernement du Canada à prévenir les incidents liés à la pollution marine et à améliorer les interventions lorsqu'ils se produisent.

L'un des volets de cette étude consiste à réaliser des entrevues avec des intervenants clés travaillant avec des groupes autochtones ou représentant des groupes autochtones qui entretiennent des liens avec les côtes et les voies navigables du Canada. Les entretiens devraient durer environ 45 minutes et se dérouleront au téléphone. Vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Les résultats seront présentés sous forme agrégée et ne se référeront pas personnellement à vous.

Veillez noter que certaines de ces questions pourraient ne pas s'appliquer à votre situation. Il est également possible que vous ne possédiez pas assez d'information pour y répondre. Si l'un ou l'autre de ces cas se présente, veuillez en informer l'enquêteur.

1. Que signifie l'océan pour vous et votre collectivité?
 - a. Quels aspects font qu'il est important pour vous?
 - b. Est-ce que le transport maritime⁶ est important pour vous et votre collectivité? Pourquoi?
 - c. Comment le transport maritime affecte-t-il votre collectivité?
2. Quel type de rôle le gouvernement du Canada devrait-il jouer dans le développement de la sécurité maritime⁷, y compris en matière de navigation, dans votre région? Comment le gouvernement du Canada peut-il améliorer la prévention et les interventions lors d'incidents liés à la pollution marine?
3. Quel rôle votre collectivité devrait-elle jouer?
 - a. Comment le gouvernement du Canada peut-il travailler avec des peuples autochtones et des collectivités côtières pour protéger les côtes du Canada?

⁶ L'expédition de biens (fret) par océan ou par voie navigable.

⁷ La protection de la vie et de l'environnement marin grâce au déplacement sécuritaire de toute forme de transport par eau.

- b. Est-ce une bonne ou une mauvaise idée pour le gouvernement du Canada de fournir à des collectivités autochtones une formation sur l'intervention dans les collectivités autochtones⁸? Pourquoi dites-vous cela?
 - i. ORIENTER S'IL LE FAUT : Croyez-vous que cela permettra à des collectivités autochtones de jouer un rôle plus important dans la protection des côtes du Canada?
 - a. De quelles manières le gouvernement du Canada pourrait-il recueillir les commentaires et suggestions de votre collectivité sur la sécurité maritime?
- 4. Avez-vous entendu parler du Plan de protection des océans?
 - a. Qu'est-ce que vous en avez appris?
 - b. Croyez-vous bien comprendre le Plan de protection des océans?
 - c. De quelles manières le gouvernement du Canada pourrait-il faciliter la compréhension du Plan de protection des océans dans votre collectivité?
 - i. ORIENTER S'IL LE FAUT : Qu'en est-il des rencontres en personne? Des médias sociaux? De renseignements disponibles sur un site Web? De pluri-postage direct? Autre chose?
- 5. Est-ce que vous et votre collectivité prévoyez participer à la mise en œuvre du Plan de protection des océans ou le faites déjà? De quelles façons?
- 6. Croyez-vous que le Plan de protection des océans peut aider des collectivités autochtones à jouer un rôle actif dans les décisions qui sont prises relativement à la sécurité maritime? Pourquoi/Pourquoi pas?
- 7. Comment des partenariats entre le gouvernement du Canada et des collectivités autochtones peuvent-ils être mis sur pied?
 - a. Quelles sont les meilleures manières de veiller à ce que ces partenariats soient efficaces?
 - b. Est-ce que le Plan de protection des océans est une façon efficace de créer des partenariats significatifs?
- 8. Qu'est-ce qui fonctionne bien dans les premières étapes de mise en œuvre du Plan de protection des océans?
- 9. Qu'est-ce qui pourrait être amélioré pendant la phase de mise en œuvre ou l'application du Plan de protection des océans?

⁸ Un nouveau projet du gouvernement du Canada qui donne aux collectivités côtières autochtones des compétences supplémentaires et des formations afin de les aider à jouer un plus grand rôle dans la sécurité maritime de leurs collectivités.

10. Croyez-vous que la consultation, les partenariats et la formation avec des peuples autochtones participant au Plan de protection des océans peuvent contribuer à l'amélioration des relations entre eux et le gouvernement du Canada? Pourquoi?